

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">BUDGET PRIMITIF 2005 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2004 PROCES-VERBAL</p> |
|---|

L'an deux mille quatre, le vingt décembre, le Conseil Général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2005.

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la présidence de M. Christian ESTROSI, assisté de M. Philippe TABAROT, en qualité de secrétaire.

Séance du 20 décembre 2004 (matin) : absents ou représentés :

M. BLANCHI (pouvoir à M. MARY)
M. CESARI (excusé)
Pr GILLY (pouvoir à M. VESTRI)
Mme LAURIERE (pouvoir à M. GUMIEL)
M. LELEUX
M. MANGIAPAN (pouvoir à M. ESTROSI)
M. MORANI (pouvoir à M. THAON)
M. PAPI (pouvoir à M. VICTOR)
M. TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)

Suspension de séance de 12 H 35 à 15 H 40

Séance du 20 décembre 2004 (après-midi) : absents ou représentés :

M. BLANCHI (pouvoir à M. MARY)
M. CESARI (excusé)
M. COULLET (pouvoir à M. PAUGET)
Pr GILLY (pouvoir à M. VESTRI)
M. ICART
Mme LAURIERE (pouvoir à M. GUMIEL)
M. LELEUX
M. MANGIAPAN (pouvoir à M. ESTROSI)
Dr MORANI (pouvoir à M. THAON)
M. PAPI (pouvoir à M. VICTOR)
Dr ROUX (pouvoir à M. VEROLA)
M. TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. ESTROSI.- Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. Philippe TABAROT en qualité de secrétaire de séance.

Je lui demande de procéder immédiatement à l'appel.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. TABAROT.- Monsieur le Président, le quorum est atteint, nous pouvons commencer la séance.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Avant d'ouvrir cette séance, je tiens à rendre hommage à notre ancien collègue, Régis CAPPONI, aux obsèques duquel nous nous rendrons, pour beaucoup d'entre nous, en début d'après-midi, à 14 heures, en la cathédrale Sainte Réparate.

Régis CAPPONI fût élu maire de Peymeinade en 1958, siège qu'il occupât jusqu'en 1995. Il fût également Conseiller Général du canton de Saint Vallier de 1961 à 1992, occupant en outre les fonctions de Vice-Président du Conseil Général de 1969 à 1973, puis de 1979 à 1992.

Juriste de renom, juriste de talent, cet homme à forte personnalité s'est illustré par son sens du dialogue, ses qualités humaines, sa grande culture et son dynamisme. Il contribua au développement de la vie intercommunale et à la modernisation de Peymeinade, qu'il dotât notamment d'un collège.

Il avait su mettre sa longue expérience d'avocat et d'élu local au service du Département et de ses habitants. Il restera l'une des figures du Département, dont l'action dans la mise en place de la décentralisation et de sa gestion financière ne doivent pas être oubliées.

Régis CAPPONI a beaucoup apporté au Conseil Général, nous ne l'oublierons pas.

En sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée...

Je vous remercie. Par ailleurs, je vous précise que, ses obsèques ayant lieu à 14 heures, je lèverai la séance entre 12 heures et 12 H 15, pour que nous ayons le temps de nous restaurer et que ceux qui le souhaitent puissent se rendre à la cathédrale à 14 heures. Nous reprendrons notre séance ensuite à 15 H 30.

Je voudrais saluer, à cette occasion, les personnalités distinguées par la récente promotion dans l'Ordre National du Mérite :

- Monsieur Joseph IPPOLITO, ancien Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, promu Commandeur.

- Monsieur Christian ABRARD, Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

- Monsieur Hervé de PLACE, Directeur de l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

- Monsieur Daniel VERAN, Commandant de la Police Municipale de la Ville de Nice.

- Monsieur Alain VINCENT, Directeur des Services Fiscaux des Alpes-Maritimes.

- Monsieur Jean-Robert LEFEVRE, Directeur des Relations Institutionnelles du Conseil Général.

Je pense que nous pouvons les saluer.

(applaudissements)...

Tous nommés Chevaliers, je leur adresse, au nom de notre Assemblée, nos plus chaleureuses félicitations.

Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue, dans les Alpes-Maritimes, à de hauts fonctionnaires récemment nommés à des postes majeurs :

- Madame Françoise SOULIMAN, directrice du Cabinet de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

- Monsieur Georges GASPERINI, Commissaire Divisionnaire, Chef d'Etat Major de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Alpes-Maritimes.

- Monsieur Jacques PRATICOT, Commissaire Divisionnaire, chef de la Sûreté Départementale.

- Monsieur Gilbert MORANDI, Commissaire de Police, Chef de la Police de Proximité de Cannes.

- Monsieur Christophe GAVAT, Commissaire de Police, Chef de la sûreté urbaine de Cannes.

Enfin, c'est avec plaisir que je salue la promotion de Monsieur Régis ASSO, Commissaire Divisionnaire, nommé chef du service de Police de Proximité de Nice.

A tous, je souhaite une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

DISCOURS DU PRESIDENT

Mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui le premier budget de la nouvelle mandature.

Certes, ce ne sera pas pour moi, formellement, mon premier budget en qualité de Président du Conseil Général, car j'avais déjà eu, en effet, le privilège de me livrer à cet exercice devant vous en janvier dernier pour le budget 2004.

Cependant, je considère pourtant que ce budget primitif 2005 incarne, pour la première fois, la nouvelle méthode de gouvernance que j'ai souhaité appliquer au Conseil Général.

Cet acte fondamental traduit, de façon fidèle, les orientations de la nouvelle politique définie par la majorité départementale.

Ce budget 2005 revêt donc, à bien des égards, un caractère novateur.

Nous avons bâti ce budget sur la base d'analyses précises, en recourant à des compétences extérieures, notamment au Cabinet d'Audit Financier KLOPFER. Celui-ci nous a orientés sur le choix de procédure budgétaire modernisée, en pointant les forces et les faiblesses de notre situation comptable et de nos méthodes de travail écoulées.

Mes chers collègues, il m'a fallu, il nous a fallu à peine un an pour initier les grandes politiques que je m'étais engagé à promouvoir lors de mon élection le 18 septembre 2003. Ce budget 2005, par l'ampleur de son montant, plus de 1 079 M€, par la richesse de son contenu, par les choix stratégiques qu'il contient, dessine le paysage d'une action départementale rénovée, ambitieuse, déterminée.

En un an, notre collectivité s'est orientée sur le chemin de la modernité et du changement. Nous avons emprunté des voies inédites : celles de la contractualisation, de la programmation, de la planification. Nous avons mis en place une organisation administrative resserrée autour de dix directions.

L'addition et la combinaison de l'ensemble de ces éléments me permettent aujourd'hui d'avoir la satisfaction de vous présenter un budget qui, je crois, très sincèrement, fera date dans l'histoire du département.

Ce budget, je vous le dis, n'a pas été facile à boucler. Il a nécessité des arbitrages douloureux, des choix courageux, beaucoup de travail, beaucoup de convictions, beaucoup de persuasion, pour changer des habitudes souvent très anciennes.

Fiscalité zéro, niveau d'investissement record, fonctionnement maîtrisé constituent le triptyque de ce budget 2005.

Fiscalité zéro d'abord. Cet engagement de maintenir les taux de fiscalité directe départementale à leur niveau de 2003, je l'ai pris devant vous le jour de mon élection. Je l'ai réitéré lors de la campagne électorale, je l'ai rappelé au lendemain de ma réélection. Certains attendaient, avec une espérance secrète, le parjure. Je suis désolé de devoir les décevoir aujourd'hui.

Ma conception de la vie publique s'éloigne trop de cette approche politicienne dépassée, selon laquelle les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, pour trahir les engagements pris devant les citoyens des Alpes-Maritimes et validés très majoritairement par eux dans les urnes.

Dire ce que nous faisons et faire ce que nous disons constituera toujours la ligne claire et transparente de notre Majorité. Cet effet n'est néanmoins pas neutre pour le Conseil Général et, chers collègues, soyons-en conscients, il sera loin d'être partagé par l'ensemble des départements de France et, surtout, par les Régions. La tendance est à la hausse de la fiscalité. La période s'y prête, aucune élection ne pointe à l'horizon jusqu'en 2007.

Ce choix de la fiscalité zéro intervient en effet à un moment où certaines collectivités de Gauche utilisent l'argument fallacieux de la décentralisation pour justifier les dérapages fiscaux, conséquences directes de l'accumulation de promesses électorales irréalistes et inconsidérées.

Oui, ce budget 2005 sera celui qui fondera le socle de l'acte II de la décentralisation. Cette décentralisation, je le répète, nous l'abordons ici avec sérénité, confiance et enthousiasme, sans pour autant nous départir d'une certaine vigilance.

La loi constitutionnelle nous préserve des dérives qu'avait accumulées le précédent Gouvernement socialiste, en transférant, sans compensation financière adaptée, l'APA et les SDIS aux Conseils Généraux, sans compter la mise en œuvre des 35 heures dans chacune de nos collectivités.

N'oublions pas que l'augmentation de la charge nette du Conseil Général, relative aux SDIS et à l'APA, s'élèvera à 75 M€ supplémentaires en 2005 par rapport à l'exercice 2001.

Dans ce contexte, nous pouvons partager une légitime fierté de pouvoir proposer aux habitants des Alpes-Maritimes cette fiscalité zéro, en soulignant que cette tendance prolonge la baisse de 12,5 % des taux intervenue déjà en 2001.

Cette sagesse fiscale ne s'accompagnera pas pour autant d'une volonté de modérer notre capacité d'intervention, bien au contraire, et c'est le second grand trait de ce budget. L'investissement atteindra, en 2005, des niveaux jamais égalés dans l'histoire du Conseil Général : 330 M€ seront ainsi consacrés cette année au programme d'investissements. Ce chiffre était déjà de 294 M€ en 2004.

Ce que nous vous proposons représente une augmentation en investissements nets, hors remboursement du capital de la dette, de plus de 13 %.

Cet effort considérable souligne la montée en charge de nos quatre grands plans pluriannuels d'investissement : contrat de plan départemental, Plan Collèges Avenir, Plan de Résorption des Points Noirs Routiers, Plan Sécurité.

A cet égard, l'année 2005 poursuivra et amplifiera les efforts engagés en 2004. Je disais 294 M€ d'investissement en 2004, 330 M€ en 2005, soit 13 % de plus. Beaucoup me diront, car c'est un peu ce que l'on nous disait déjà l'année dernière : "vous n'aurez pas la capacité d'exécuter un montant aussi important d'investissements inscrits".

Je veux rappeler que, sur les 294 M€ d'investissements inscrits en 2004, lorsque l'on nous disait déjà cela, nous avons augmenté le taux d'exécution de nos dépenses d'investissement de 10 % par rapport aux exercices précédents. Cela démontre, en tout cas, la réactivité et le dynamisme de notre collectivité à cet égard et c'est la garantie que nous pourrons poursuivre cet effort d'exécution des chiffres inscrits dans notre budget primitif sur les 330 M€ de 2005.

Enfin, troisième grand trait de ce budget : le contrôle strict du fonctionnement.

Je souhaiterais, en préambule à cet aspect, revenir sur la méthodologie qui a guidé la construction de ce budget. J'attire vraiment votre attention sur ce point : la méthodologie.

En effet, comment garantir une fiscalité zéro, une progression de notre investissement à 330 M€, sans contenir la montée de nos charges de fonctionnement, malgré la pression exercée sur nous ?

Le rapport le précise, nous avons souhaité bâtir un "budget vérité". Ce terme de "budget vérité" désigne vraiment très précisément une nouvelle méthode de gestion budgétaire et comptable.

Auparavant, le Conseil Général fonctionnait avec un budget primitif, une DM1 très importante et une DM2 plutôt modeste. Aujourd'hui, le BP constituera le seul acte budgétaire majeur, j'insiste sur ce point. C'était la condition de pouvoir garantir ce que nous affichons aujourd'hui. Les deux DM qui suivront ne revêtiront qu'un caractère d'ajustement technique.

C'est pourquoi je vous invite, dans le rapport, à comparer, en réalité, les chiffres du budget primitif 2005, que nous vous proposons de voter aujourd'hui, à l'addition du budget primitif 2004, de la DM1 et de la DM2. Lorsque je parle de "budget vérité", certains pourraient me dire, et ne manqueront peut-être pas de le faire dans quelques instants, que cela signifie que, depuis des années, le budget du Conseil Général n'est pas un budget vérité. J'ai voulu y voir clair.

J'ai proposé la méthode de programmation, de contractualisation. Vous avez quasiment voté à l'unanimité, excepté le contrat de plan départemental, mais je pense que c'était une erreur de votre part, le contrat d'agglomération qui vient d'être proposé aux communautés d'agglomération par la

Région et l'Etat le démontre en tout cas. Quel décalage ! Je dois dire cependant que le Parti Communiste l'avait voté, je tiens à le souligner.

Pour l'essentiel donc, nos grands plans de programmation d'investissements sur six ans ont été votés à l'unanimité. Vous m'avez dit que vous le votiez parce que la qualité de ce qui était proposé n'était pas réfutable, mais que, d'un autre côté, vous étiez convaincus que nos décisions budgétaires successives ne permettraient pas de tenir ce cap.

J'ai souhaité, dès le premier budget de ce nouveau mandat, démontrer, par sa présentation et demain dans son exécution, que c'était possible. Pour cela, nous avons tenu à vérifier des choses en confiant à un organisme d'audit KLOPFER la mission de nous dire exactement où nous en étions, mais aussi d'essayer de corriger un certain nombre d'anomalies.

Quand il m'a été présenté, par exemple, à la DM1 2004, de compenser des dépenses sociales de 2003 qui n'avaient pas été inscrites sur un certain nombre de factures que nous avons eu à étudier avec notre Vice-Présidente en charge des finances, Madame GIUDICELLI, quand nous avons dû ajouter aussi des choses qui n'avaient pas été provisionnées sur l'ensemble des dépenses du service social pour l'ensemble de l'année 2004, parce que l'audit nous le révélait et l'exécution du budget nous le démontrait, j'ai dit que je ne voulais plus de cela, que je voulais une nouvelle méthode.

C'est la raison pour laquelle cette méthode, que je vous présente aujourd'hui, qui tient compte de tout cela, se fonde réellement sur une présentation d'un budget 2005 qui rassemble l'addition des dépenses budget primitif 2004, DM1 et DM2.

Une lecture rapide pourrait démontrer d'ailleurs une progression importante du fonctionnement, alors qu'une comparaison avec l'ensemble de l'exercice 2004 ne porte l'augmentation des dépenses de fonctionnement qu'à seulement 1,02 %. Si l'on comparait de BP à BP, je crois que l'on arriverait à plus de 16 % d'augmentation, mais de BP 2005 à BP plus DM1 plus DM2 2004, ce à quoi nous nous tiendrons représente 1,02 % d'augmentation, soit un rythme deux fois inférieur à l'inflation en 2004.

Ce budget exprime ainsi une sagesse et une rigueur budgétaire très volontaire. Cette culture d'une dépense plus efficiente sera désormais à la base de l'action publique du Conseil Général. Je souhaite ici que l'on ne dépense pas moins, mais que l'on dépense mieux. Cette gestion saine est le corollaire obligé de la priorité accordée aux investissements et de la stabilité de la fiscalité. C'est à ce prix que nous avons résolu l'équation budgétaire.

En 2004, comme je l'avais annoncé, nous avons réalisé des économies importantes sur le train de vie du Conseil Général : les dépenses de protocole et de communication ont été fortement réduites, ainsi que celles liées aux services généraux. Au-delà, j'ai eu à arbitrer entre plusieurs hypothèses pour financer ces dépenses volontaristes.

Nous pouvons, en tout état de cause, afficher un optimisme raisonnable quant aux recettes dont nous bénéficierons en 2005.

Les recettes de fiscalité indirecte liées aux droits de mutation connaissent en effet, depuis la fin de l'année 2004, une nouvelle accélération, de bonne augure pour les finances départementales en 2005.

La progression des transferts de l'Etat est tout à fait convenable et nous bénéficierons, en 2005, du nouveau calcul de la DGF, faisant appel à une dotation de solidarité urbaine annoncée ici même par le Ministre Jean-François COPPE.

Enfin, nous avons fait le choix, à une période où les taux d'intérêt atteignent des niveaux historiquement bas, de mobiliser plus massivement l'emprunt pour financer nos investissements.

Il est légitime, alors que nous construisons des équipements qui ont une durée d'amortissement très longue, alors que nous investissons dans l'avenir, d'étaler dans le temps le financement de ces dépenses. Notre situation actuelle, qui tend vers l'endettement zéro, nous y autorise et nous y invite.

Ce triptyque étant définitivement installé, je souhaiterais rappeler les dix défis qui structureront notre action en 2005. Ces dix défis, nous les avons présentés aux électeurs des Alpes-Maritimes en mars dernier.

D'abord, le logement. Nous engageons, dans ce budget, un effort important en faveur du logement, en prévoyant 8 M€ de crédit contre 3,1 M€ en 2004. Le contrat de plan départemental favorisera, quant à lui, la création sur cinq ans de 9 600 logements dans les Alpes-Maritimes.

Nos programmes d'action contre la vacance, l'aide à la réhabilitation et à la sécurisation, mais aussi nos actions en faveur du fonds de solidarité pour le logement, qui aide 3 000 ménages défavorisés, s'amplifieront.

Pour autant, je veux aborder ce problème avec une grande modestie. L'effort du Conseil Général est important, mais cet effort, aussi substantiel soit-il, ne permettra pas d'inverser, de façon radicale, le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements que subissent les jeunes ménages et la population active des Alpes-Maritimes. Il nous faut aller plus loin. Il nous faut surmonter les obstacles que nous avons rencontrés pour bâtir un opérateur départemental du logement.

Nous travaillons sans relâche à explorer des pistes nouvelles, même si les actions que nous avons engagées commencent à porter leurs fruits. J'avais écrit, dans mon discours, que j'avais rencontré récemment Jean-Louis BORLO et Marc-Philippe DAUBRESSE, mais mieux, Jean-Louis BORLO, sachant que la séance du budget primitif avait lieu ce matin, a tenu à me téléphoner quelques minutes avant l'ouverture de la séance pour m'indiquer qu'une réunion se tiendrait, début janvier, à Paris, avec le Préfet des Alpes-Maritimes, avec moi-même et notre Vice-Président en charge du logement, pour évoquer, de manière solide, la possibilité, pour le Conseil Général des Alpes-Maritimes, de bâtir son propre opérateur de logements.

Je souhaite offrir à notre département une impulsion nouvelle en matière de logements et je sais pouvoir bénéficier de la confiance du Gouvernement pour nous confier les outils nécessaires pour y parvenir.

Je me suis engagé, devant l'Opposition, Monsieur KNECHT, à ce qu'une séance spéciale du Conseil Général soit consacrée, dans le premier semestre, au problème du logement.

Concernant les déplacements, je ne reviendrai pas longuement dessus, puisque nous avons eu une longue séance consacrée à ce sujet, mais ce budget démontre clairement l'effort gigantesque entrepris par le Conseil Général en la matière.

Les crédits consacrés à la voirie départementale atteignent 118 M€ en 2004 et s'élèveront à 140 M€ en 2005. Ces chiffres nous permettront de respecter la répartition entre plan de résorption des points noirs sur le littoral et chantiers d'aménagement du territoire, notamment dans le haut pays.

Parallèlement, nous veillerons au bon avancement du contrat de plan routier, mais aussi du contrat de plan ferroviaire. J'étais avec le Président de la Région samedi à Grasse pour l'inauguration de la gare de Grasse. L'ouverture de la ligne ferroviaire Cannes Grasse, le lancement du chantier de

la troisième voie ferrée littorale, le tramway de Nice constitueront des avancées considérables en 2005, en faveur d'un rééquilibrage de l'offre de transport.

Le Conseil Général amplifiera ses efforts au service d'une plus grande multi-modalité alliant la route, le rail, mais aussi les voies maritimes. Cette année sera aussi celle de la mise en chantier de la tarification unique des transports par le Syndicat Mixte Loi SRU. Je m'en suis entretenu avec le Président du Conseil Régional, car, bien évidemment, pour que nous parvenions à garantir cette tarification unique, elle doit s'opérer entre la route et le rail et, demain, les voies navigables.

J'ai été heureux d'apprendre, de la part du Président du Conseil Régional, qu'il était prêt à s'engager, soit en actionnaire, soit en partenaire privilégié (puisque le terme est à la mode en ce moment dans les grands débats européens) à notre syndicat de transport loi SRU, pour que nous parvenions, d'ici deux ans, à cette tarification unique dans le département des Alpes-Maritimes.

Soulager les détresses pour l'enfance, les personnes âgées et le handicap, autre défi. Le budget social constitue, de loin, le premier budget du Conseil Général. Nous atteindrons, en 2005, le chiffre record de 421 M€ pour l'action sociale, en y incluant le RMI.

La protection de l'enfance comme la solidarité en faveur de nos anciens relèvent de la responsabilité première du Conseil Général. Elles font appel à la générosité du cœur pour lutter contre certaines détresses insupportables et, ce que révélait à l'opinion publique notre quotidien régional dans ses colonnes ce matin démontre, là aussi, que nous devons agir avec la plus grande détermination et, surtout, faire preuve de courage face à un certain nombre de freins et de blocages, qui deviennent de plus en plus inadmissibles et insupportables.

La concrétisation des dispositions du schéma départemental de l'enfance, adopté en 2004, constituera une priorité pour nous. Dans ce cadre, la procédure de restructuration du foyer, dont la situation ne manque pas de nous préoccuper, guidera en permanence notre action.

En matière de politique en faveur des personnes âgées, nous prévoyons la poursuite de la montée en charge de l'APA, sans ralentissement avant 2006, il faut que vous le sachiez. Nous l'avons programmée par anticipation dans ce budget. Là aussi, cette année devra être celle d'une meilleure programmation et d'une meilleure planification de notre politique en faveur des personnes âgées, au travers de la publication du schéma gérontologique.

Dans le domaine du handicap, ce budget manifeste un effort tout particulier en faveur de la création de places dans les structures d'accueil médicalisées.

La santé, autre défi. Je salue, à mes côtés, mon conseiller au Cabinet, le Professeur NAMER, Président de l'APREMAS. Avec le doyen de la Faculté de Médecine, Daniel BENCHIMOL, ils m'accompagnent au quotidien dans la réflexion qui vous est soumise sur la contribution que doit apporter le Conseil Général à notre Département en matière de santé. Même si ce n'est pas un de nos domaines de compétences transférés par l'Etat, nous avons, chacun à pu le mesurer, depuis près d'un an, fait un effort considérable, notamment dans le domaine de la prévention.

Dans cette même logique de prévention des détresses, nous poursuivrons notre action volontariste, au-delà de notre champ de compétence, avec une cible particulière : la lutte contre le cancer au travers des actions de prévention. Après le dépistage du cancer du sein, nous engagerons une grande politique en faveur du dépistage du cancer colo-rectal. Merci Professeur NAMER de m'avoir aidé à soutenir ce dossier et à le constituer auprès du Ministre de la Santé, qui viendra d'ailleurs lui-même, le 17 janvier prochain, dans le département des Alpes-Maritimes, pour que nous signions ensemble cette convention, qui nous permettra, dès le mois de juin ou juillet prochain, d'engager les premières campagnes de prévention des cancers colo-rectaux.

Concernant la sécurité, autre défi, nous avons souhaité, avec la signature d'une convention qui a fait date dans notre pays, avec le Ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, participer résolument, au côté de l'Etat, à la lutte contre l'insécurité. Notre politique immobilière de construction de gendarmeries et de l'Hôtel de Police de Grasse se déploiera pleinement au cours de l'exercice 2005.

Cette action en faveur de la sécurité se déclinera également au travers de notre engagement dans le service départemental d'incendie et de secours, pour un montant de 51 M€. J'insiste sur l'ampleur de ce chiffre, qui connaît, cette année, une nouvelle hausse conséquente. Cet effort, qui est le plus important de France, est à la hauteur de l'efficacité des hommes et des femmes qui, chaque jour, œuvrent pour notre sécurité.

Concernant l'éducation, là encore nous inscrivons notre effort budgétaire en faveur des collèges dans la logique d'une montée en charge du Plan Collèges Avenir, avec une inscription de crédits de paiement à hauteur de 37 M€. Cette année verra l'ouverture du collège de Saint Vallier, de Tignet et l'engagement concret des procédures pour les nouveaux collèges de Vence, de Roquefort les Pins, de la Plaine du Var à Nice.

La cohésion territoriale est un autre défi. Là encore, j'ai souhaité que mon mandat soit celui de la réduction des fractures territoriales, qui séparaient les différentes parties du département. Le contrat de plan départemental, les programmes d'aide aux communes, veilleront au respect de cet objectif en 2005 : 53 M€ de crédits de paiement seront ainsi consacrés à soutenir les programmes des collectivités dans leurs actions d'investissements.

Environnement. Je l'ai souhaité, mon cher Lionel LUCA, ce budget conduit à des avancées considérables en matière d'environnement. De nouveaux critères, notamment, prévoient une action spécifique favorisant l'énergie solaire.

En effet, je considère que, dans un département tel que le nôtre, qui dispose des ressources naturelles les plus importantes de notre pays, entre le bois, mon cher Gaston FRANCO, l'eau, l'énergie solaire, savoir que nous ne produisons qu'environ 1 % de l'énergie que nous consommons dans le département des Alpes-Maritimes (face aux lourdes menaces qui pèsent sur notre département et que nous avons encore pu mesurer, il y a un été de cela, avec la rupture de la 400 000 volts dans la traversée du Var, quand près de 200 000 foyers des Alpes-Maritimes ont été privés d'électricité pendant près de 24 heures), il est de notre devoir d'être le Département en matière d'énergies renouvelables le plus exemplaire de notre pays.

Je veux faire le pari qu'à partir de ces nouvelles initiatives, dans dix ans, nous serons en mesure de produire de 8 à 10 % de l'énergie que nous consommons dans le département des Alpes-Maritimes. Ce sera aussi le pari du donnant/donnant, gagnant/gagnant dans ce domaine, avec tous ceux qui nous solliciteront pour les aider, je pense notamment aux communes ou aux intercommunalités, pour que, là où, sur nos propres bâtiments départementaux, nous serons exemplaires avec l'utilisation des énergies renouvelables, ceux qui nous sollicitent pour aménager leurs écoles, leurs crèches, leurs maternelles, leurs espaces culturels, leurs espaces sportifs, systématiquement s'engagent à faire appel aussi à ces nouvelles technologies en matière d'énergie renouvelable. En contrepartie, nous serons prêts à leur apporter une aide supplémentaire, car je crois qu'il en va de la mission de tous pour que nous réussissions ce pari dans le département des Alpes-Maritimes.

Concernant l'emploi et l'insertion, la création de SOPHIA Alpes-Maritimes, dès le début 2005, marquera une nouvelle ambition économique pour les Alpes-Maritimes.

SOPHIA ALPES MARITIMES PROMOTION permettra, dans un partenariat inédit et innovant avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'accentuer l'efficacité de notre politique de promotion territoriale et d'accueil d'entreprise.

Nous accompagnerons enfin, en matière d'emplois, le plan Borlo.

Enfin, dernier défi, le sport et la culture, mon cher Eric PAUGET ou mon cher Alain FRERE, qui devrait nous rejoindre, mais je crois que certains d'entre nous sont retenus ce matin, à la fois par la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, Louis NEGRE en est le parfait exemple, et par le Conseil Général, qui présentent tous deux leur budget le même jour.

Ce dernier défi participe ici à la fois à la qualité de vie de nos concitoyens, mais aussi à l'attractivité de notre territoire.

Nous consacrons cette année des moyens identiques au développement de ces politiques. Nous présentons, dans ce budget primitif, de nouveaux critères d'intervention en matière sportive, en recentrant notre action sur les politiques sportives de pleine nature.

Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes de l'ossature de ce budget 2005, qui, j'en suis convaincu, contribuera à offrir à l'économie départementale les bases d'un nouveau développement.

Soyons humbles face à l'immensité de la tâche, mais ambitieux dans nos objectifs. Ne l'oublions pas, ce n'est pas une collectivité qui crée la richesse ou l'emploi, nous sommes ici pour accompagner, favoriser, impulser, être des catalyseurs de talents, d'énergies et d'idées.

Notre triptyque, fiscalité zéro, investissements, fonctionnement contenu, adresse un double message de confiance : un message aux Azuréens, afin qu'ils soient convaincus que nous avons fait le choix de l'action pour répondre à leurs problèmes quotidiens ; un message à nos partenaires nationaux et internationaux, afin qu'ils gardent confiance dans notre niveau d'excellence, et dans l'attractivité de notre territoire.

Voilà, mes chers collègues, le cap que je souhaite, à travers ce budget 2005, vous fixer pour mieux vivre les Alpes-Maritimes.

(applaudissements)...

La parole est à M. KNECHT, pour le Groupe socialiste.

DISCUSSION GENERALE : REPONSE DES GROUPES POLITIQUES

M. KNECHT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le président, mes chers collègues,

La présentation du budget d'une grande collectivité ne relève certainement pas d'un art facile.

Symétriquement, l'analyse et la critique de l'Opposition constituent un art, à n'en pas douter, encore plus difficile.

En effet, il nous faut d'abord lire, comprendre, décortiquer, élucider durant de longues heures, avant de produire, en dix ou quinze minutes, une intervention simple, compréhensible et claire pour tous ici et, surtout, très au-delà, par le plus grand nombre de nos concitoyens. Tel est le défi que je vais m'efforcer de relever et, si possible, de réussir maintenant.

Soucieux, sans doute comme nous, du message à faire passer, vous avez, Monsieur le Président, choisi une devise, je dirais même un slogan, pour accompagner votre présentation. Il tient en deux mots : "Budget vérité". L'expression peut surprendre, surtout lorsque, en arrière-plan des mots "budget" et "vérité", sourd, de façon insistante, le concept de nouveauté.

D'emblée, je vous dis que, si votre propos était "Le budget de la vérité", le nôtre, en retour, s'intitulera "La vérité de vos budgets".

Pour nous résumer, synthétiquement et symétriquement, je vous dirais que, pour nous, l'examen très attentif des documents budgétaires nous a sans nul doute convaincus que le poids de vos mots ne résisterait guère au choc des ratios.

Permettez-moi, Monsieur le président, mes chers collègues, de faire un rappel qui se veut modestement pédagogique et de vous adresser, Monsieur le Président, un reproche préalable sur la méthode et le déroulement de la séance.

Depuis longtemps déjà, la devise républicaine gravée au fronton de tout édifice budgétaire tient en cinq mots, cinq grands principes : annualité, unité, universalité, spécialité, et enfin et surtout, sincérité.

Or, il se trouve, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé liminairement dans votre propos, que quelques mois après votre prise de fonction, vous avez souhaité disposer d'un audit sur les finances de la collectivité départementale.

Ce travail a été réalisé par le Cabinet KLOPFER et a été rendu en juin 2004. Retenez bien ce nom, KLOPFER, et ce rapport.

Six mois après, vous nous avez fait remettre ce document, ce dont nous vous remercions, tout en regrettant qu'il vienne aussi tard, quatre jours seulement avant le budget.

Quelle ne fût pas notre surprise en découvrant que l'analyse et la synthèse des budgets passés (2000, 2001, 2002, 2003), mais aussi une partie de 2004, étaient caractérisées par une toute autre maxime qui se déclinait ainsi :

- non-respect du principe d'annualité ;
- non-respect des principes d'unité et d'exhaustivité ;
- non-respect du principe d'universalité ;
- un principe de spécialité mis à mal ;
- et, enfin et surtout, je cite dans le texte : insincérité ou non-sincérité budgétaire.

Ce seul constat constitue un réel tremblement de terre, car il remet en cause les certitudes et les repères qui étaient, jusqu'alors, présentés. De là découle, si je puis me permettre, un premier reproche sur la méthode. Nous aurions largement préféré examiner, il y a trois mois par exemple, un rapport intitulé : Communication de l'audit à l'Assemblée Départementale.

Plus tard, en en tirant les leçons et en actant les budgets passés rectifiés, parfois de façon très sensible, nous aurions pu examiner, à l'aide de ces nouveaux chiffres de la vérité, le projet de budget 2005 en toute sérénité et, surtout, en toute objectivité.

Je reviens maintenant sur les conclusions du Cabinet KLOPPER. Elles sont stupéfiantes à bien des égards.

L'analyse financière rétrospective révèle, en préalable, qu'il convient de rectifier très sensiblement les budgets 2000, 2001, 2002 et 2003. En effet, l'audit pose en préalable qu'il constate, et je cite : *"... de nombreux décalages ou régularisations de dépenses et de recettes qui opacifient considérablement la lecture des comptes et doivent être retraités en amont de toute analyse"*.

Les différents retraitements opérés présentent des valeurs d'importance inégale, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. On relèvera tout de même :

- des retraitements appréciés comme, je cite *"de grande ampleur"* par l'audit, à hauteur de près de 62 M€ sur le budget 2000 en ce qui concerne deux grosses dotations de l'Etat, la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et la Contribution de Solidarité de la Dotation Globale de Fonctionnement, la fameuse DGF.

- Plus de 21 M€, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Président, de dépenses d'aides sociales mandatées en 2004, c'est-à-dire hier et sous votre présidence, alors qu'elles doivent être rattachées à l'exercice 2003 ; 21 M€ sur un budget d'aides sociales d'environ 160 M€ annoncés initialement, c'est beaucoup, puisque la différence, ou l'erreur, si j'ose dire, est de 13 %.

Retenez, à ce point de l'analyse, que les retraitements ont deux conséquences très fortes. Leur impact est qualifié de *"significatif"* et modifie substantiellement deux chiffres clés :

- premièrement, le niveau réel de l'épargne brute,
- deuxièmement, le fonds de roulement réel du Conseil Général à la fin 2003, ramené de 80 M€ environ à 58 M€.

Sur le fonctionnement et l'épargne brute, on retiendra dans ce chapitre que, de 2000 à 2003, le département se trouve sur une pente savonneuse qui, peu à peu, devient vertigineuse.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10,6 % sur cette période. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont crû de 47,3 % très exactement, soit près de 5 fois plus sur quatre années pleines.

Chacun pourra faire le parallèle avec une famille où les revenus augmenteraient de 10 % et où, simultanément, on augmenterait, dans le même temps, de 50 % les postes vacances, loisirs, alimentation, santé.

La suite est malheureusement trop connue et, tous autant que nous sommes dans cette Assemblée, nous le vivons parfois au quotidien : crédit à la consommation à la pelle, commission de surendettement et naufrage familial assurés.

Sur l'investissement et l'endettement, la transition est toute trouvée avec ce troisième grand chapitre de l'audit. Là encore, les lauriers ne pleuvent pas toujours. Je cite, çà et là, glané au fil des pages :

- En ce qui concerne *"le taux global de réalisation, qui s'élève à 77 % en 2003 et pour une collectivité pratiquant les Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiement, il s'agit d'une performance encore insuffisante"*.

- Plus loin, on part "d'une situation de sur-financement, qui commence à s'inverser, mais qui aura été très coûteuse en intérêts".

Le fonds de roulement, c'est-à-dire la trésorerie immédiate ou l'équivalent de notre porte-monnaie, est plutôt sur la sellette. On nous indique qu'il est encore élevé à la fin 2003, sous votre présidence, équivalent à 26 jours de dépenses réelles. L'audit indique que *"si rassurant puisse-t-il paraître, ce fonds de roulement surdimensionné tout au long de la période constitue une aberration économique"*.

Révélation surprenante : *"l'accélération du désendettement aurait permis d'économiser quelques 10 M€"*, l'équivalent de la moitié d'un collège ou de deux gymnases flambant neufs.

L'audit confirme, certes, le niveau faible de la dette, mais censure aussi vertement votre incantation répétée aux chiffres tels que *"139 euros de dettes par habitant à la fin de 2000"*.

Il nous est indiqué, par des spécialistes faisant autorité en la matière, qu'il ne faut guère attacher d'importance à un indicateur qui, si usité soit-il, ne dit rien du potentiel réel de remboursement. Il nous faut regarder le ratio rapportant la dette tout particulièrement à l'épargne brute.

De ce point de vue, il nous est indiqué que *"le Conseil Général ne peut donc pas être considéré beaucoup plus solvable qu'en 2000, malgré un désendettement de trois quarts de son stock de dettes 2000"*.

Et l'audit de largement confirmer le propos que je vous avais développé, grands graphiques à l'appui, lors de la DM1 le 24 juin dernier. Vous vous en souviendrez certainement, c'était ce fameux schéma qui montrait parallèlement l'évolution de la courbe des recettes et des dépenses de fonctionnement, avec cette symbolique très bien illustrée par le graphique, que l'on appelle l'effet ciseau, c'est-à-dire le moment où les dépenses de fonctionnement dépassent les recettes de fonctionnement et, je vous relis ce que je vous avais indiqué lors de la DM1 : *"au plus tard, cet effet ciseau interviendra en 2009"*.

Sur l'analyse de la dette, je serai plutôt concis.

Nous relevons principalement qu'il paraît regrettable que près de 57 % de l'encours soit soumis à des taux indexés. En effet, comme dans une famille, ces emprunts sont beaucoup moins souples et ne permettent pas le plus souvent des remboursements anticipés gratuits. En tout état de cause, sept contrats sont pointés comme susceptibles d'être remboursés sans indemnité ou avec un gain substantiel pour le département.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, nous indiquer dans le détail ce que vous avez réalisé depuis juin 2004 sur ce sujet, alors que j'entends et je lis dans votre discours un stock de dettes de 92 M€, quand il était censé s'établir à 52 M€ dans l'audit au 31 décembre 2004.

En tout état de cause, ce sont vos déclarations et vos écrits budgétaires, en voulant porter la dette de 52 M€ à 180 M€, c'est un extraordinaire bond en avant de près de 250 % que vous vous proposez d'accomplir.

J'en viens maintenant à l'analyse des procédures budgétaires et financières. C'est sans doute la partie la plus sévère de l'audit : *"impossibilité de piloter le budget et la trésorerie"*. Dans ce paragraphe, on trouve en vrac, et je cite chaque fois :

"Un outil informatique", on nous parle du logiciel ESOPE, "de gestion budgétaire inapproprié, qui souffre de nombreux dysfonctionnements... déconnecté de la matière financière... existence d'incohérences" et même "une absence de mise à jour systématique des informations".

Il est évoqué dans les directions du Conseil Général, je cite : *"Une confusion entre l'engagement juridique et l'engagement comptable"*.

Il leur est également fait reproche *"de ne pas maîtriser les principes de base de la gestion pluriannuelle"*.

Convenez, Monsieur le Président, mes chers collègues, que ces constats ne peuvent que nous interpeller très fortement. Ils méritent peut-être, parfois même sans doute, d'être nuancés, mais, pour le moins, ils exigent des réponses et des remédiations vigoureuses et historiques, qu'il appartient à votre Majorité de mettre en œuvre.

En matière de mandatement, ce qui est essentiel pour les entreprises pour un marché, pour les associations à propos d'une subvention ou pour beaucoup de nos concitoyens en matière d'aide sociale, on découvre deux éléments pour le moins stupéfiants, je cite :

"L'analyse des délais de traitement des mandats au sein des directions traduit les dysfonctionnements de la chaîne comptable".

Par exemple, ces délais sont de 72 jours pour la DTP en matière de marchés publics.

Je lis même que certains mandats sont envoyés à la trésorerie avec la mention *"à rejeter"*. On croit rêver ! Le nombre de rejets, s'il a diminué, s'élevait quand même, fin 2001, à 3 000 par an, soit plus de 10 par jour.

Je cite encore : *"non-respect de la réglementation relative à la comptabilité d'engagement"*. Là aussi, j'ai écarquillé les yeux en lisant qu'avec le logiciel informatique ESOPE, *"il est tout à fait possible de prendre des engagements comptables pour un montant supérieur aux autorisations budgétaires"*.

Il est aussi constaté qu'il *n'existe aucun document en matière de tenue de la comptabilité d'engagements (règlements financiers ou guide des procédures)"*.

Tout ceci aboutit au fait que, je cite encore : *"la comptabilité d'engagements n'est pas réalisée de façon satisfaisante, dans la mesure où elle ne retrace pas avec exactitude l'ensemble de la sphère d'engagement du Conseil Général"*.

La conséquence est terrible, et là encore c'est le rapport qui l'écrit : *"Les états découlant de cette comptabilité sont insincères"*.

"Un budget insincère", c'est là aussi un paragraphe du rapport KLOPFER.

Je me bornerai à lire les seuls titres des paragraphes de ce chapitre, tant ils se passent de commentaires :

Premier paragraphe : *"un budget insincère"*.

Deuxième paragraphe : *"non-respect du principe d'annualité budgétaire"*.

Troisième paragraphe : *"Insincérité des restes à réaliser"*.

Quatrième paragraphe : *"Toutes les dépenses ne sont pas couvertes par des crédits budgétaires"*.

Cinquième paragraphe : *"les états annexes ne reflètent pas une image fidèle de la réalité"*.

Sixième paragraphe : *"absence d'une programmation physico-financière des investissements"*.

Septième paragraphe : *"Les Autorisations de Programme ne sont pas ventilées en crédits de paiement"*.

Huitième paragraphe : *"absence de règles de caducité et, plus généralement, de règles de gestion"*, et j'ai bien dit *"absence"*.

Enfin, neuvième et dernier paragraphe : *"pas de réflexion sur les autorisations d'engagements en fonctionnement"*.

Pour le reste, je renvoie chacun au corps du texte, en relevant, puisque je parle bien de *"la vérité des budgets"*, qu'en matière d'Autorisation de Programmes, le Cabinet KLOPFER indique que même pour lui, *"il est difficile de chiffrer le décalage existant entre le niveau en stock et le niveau réel"*.

Selon une première approche, ils nous indiquent toutefois que 500 M€, je répète, 500 M€ d'autorisations de programmes sur les 2,1 Md€ en stock, seraient, je cite encore *"caduques"*.

En clair, cela veut dire qu'un quart, je dis bien un quart, des éléments qui nous sont donnés sont obsolètes et par conséquent faux.

A ce point du débat, je veux vous faire partager la gravité, l'ampleur et la portée du diagnostic du cabinet KLOPFER, qui a été commandé et publié par votre Majorité.

L'heure est grave et certainement historique. Il y aura bien, pour notre département, un avant et un après audit KLOPFER. L'implacable démonstration, les accablants constats ne peuvent rester sans réponse. En tout état de cause, ils nous interdisent de nous prononcer sur un budget bâti sur des chiffres inexacts, des données obsolètes et des comparaisons à ce point périmées.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, solennellement, puisque la loi nous en offre la possibilité, de différer le vote du budget et, la loi nous l'y autorisant, de l'examiner le 15, voire le 31 mars, dans certaines conditions.

Cela nous semblerait être un acte fort, audacieux, tout simplement de bon sens et, qui plus est, à la hauteur de l'événement et des enjeux. En l'état, nous refusons donc de participer plus avant à un vote tronqué, biaisé et frappé du sceau de l'insincérité.

Monsieur le Président, vous avez sans doute imprudemment repris à votre compte l'ancien slogan de vos prédécesseurs depuis vingt ans, sur le concept du trop fameux *"Département Champion"*. Si champion il y eût, ce ne fût pas celui que l'on crût alors. En tout état de cause, ce champion fût, pour le moins et au minimum, à n'en pas douter, dopé, pour ne pas dire davantage.

Pour ce qui nous concerne et pour prendre à mon compte la très récente et fameuse algarade qui opposât, il y a trois jours, l'un de vos Vice-Présidents avec l'ex-premier adjoint au maire de Nice, nous n'avons pas la prétention, ni même l'orgueil, d'être les champions ou les lauréats de je ne sais quelle haute spécialité ou discipline.

Nous avons simplement les pieds sur terre et nous ne nous laisserons pas de prôner une gestion simple, modeste, saine, à l'instar du bon père de famille.

Soucieux avant tout de l'humain, du mieux vivre de chacun, qu'il s'agisse de logements, de déplacements ou d'environnement, nous mettrons tout en œuvre pour faire des Alpes-Maritimes une terre d'équilibre.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements de l'Opposition)...

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Jacques VICTOR, pour le Groupe Communiste.

M. VICTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Président,

C'est avec regret que je me vois contraint de débiter cette intervention en abordant les conditions dans lesquelles s'est préparée cette séance plénière du Budget Primitif 2005.

Vous avez souhaité, Monsieur le Président, lors de votre élection, que nous puissions travailler dans le cadre du débat démocratique, dans le respect mutuel, le dialogue, animés par un esprit constructif.

Il nous semble que notre Groupe a su, jusqu'à présent, malgré des divergences de fond, démontrer sa volonté de participer aux travaux des Commissions spécialisées, d'y apporter le résultat de ses analyses, ses propositions, dans la clarté de ses convictions et dans la courtoisie qui sied aux rapports qui doivent exister entre les différentes composantes de notre Assemblée.

Hélas, nous constatons depuis quelques mois une dégradation des conditions dans lesquelles nous avons à exercer notre rôle d'élus, à nouveau. Le calendrier arrêté depuis plusieurs semaines a été modifié unilatéralement.

La séance prévue le 16 décembre, pour laquelle chacun d'entre nous avait sans aucun doute organisé son emploi du temps, a été reportée à ce jour, 20 décembre.

Les dossiers nous sont parvenus à moins de 24 heures de la tenue des premières Commissions.

Quel recul pour travailler correctement, pour appréhender chaque dossier, y réfléchir et décider dans chaque Groupe ?

Plusieurs Commissions se sont chevauchées, empêchant une participation correcte, avec la découverte des dossiers en séance et, de toute façon, une présence en Commission qui frise l'irresponsabilité.

Pour couronner le tout, une Commission Permanente est prévue l'avant-veille de Noël, avec des délibérations à étudier, alors que nous nous trouvons en séance plénière.

Tout cela n'est pas raisonnable. Je ne sais si vos responsabilités nationales viennent contrarier votre choix préférentiel fait aux Alpes-Maritimes, mais, Monsieur le Président, permettez-nous de vous dire qu'il n'est pas possible de continuer à faire fonctionner ainsi l'Assemblée Départementale.

Les services, nullement en cause, sont contraints à des cadences, à des horaires inacceptables. Les élus sont malmenés et particulièrement gênés dans leur travail de proximité lorsque, sauf urgence compréhensible, les calendriers sont bouleversés.

Il ne faut plus continuer à nous considérer de la sorte. 2004 se termine mal, de ce point de vue aussi. Espérons que pour 2005, alors que rien, nationalement, ne nous permet d'envisager quelque embellie, soit envisagé un fonctionnement plus rationnel et plus respectueux des services et des élus.

2004 se termine mal dans de nombreux domaines. Nationalement, toute la politique de solidarité, qui faisait exception française depuis 1944 et que l'on nous enviait, vole en éclats : protection sociale, régime de santé publique, retraite, sont démantelés. Aux Départements et autres collectivités locales d'en assumer les conséquences.

Tout ce qui faisait la spécificité française en matière de services publics, auxquels nos concitoyens demeurent, très majoritairement, attachés, à juste titre, est attaqué afin de satisfaire aux intérêts des grands patrons du MEDEF : EDF-GDF privatisé, la Poste éclatée et les bureaux en voie de disparition, tout comme pour la Trésorerie, l'Equipement, les services de l'emploi, sacrifiés sur l'autel de la seule rentabilité financière.

Que dire alors de l'Education Nationale, dont les intentions gouvernementales, avec le rapport Thélot, que tout le monde rejette, ne visent qu'à réduire les moyens humains et financiers, alors que tout indique le contraire pour rattraper une situation qui laisse des centaines de milliers de jeunes sur le bord du chemin. Aux Départements et autres collectivités territoriales d'assumer les conséquences matérielles et financières de ces désengagements de l'Etat, de ce nouvel abandon de solidarité et d'unicité nationale, comme le transfert des TOS le démontre.

Cela est révélateur de la conception libérale imposée depuis l'Elysée Matignon. Alors que le déficit en personnel est grand dans notre département, alors que beaucoup d'emplois précaires ont été créés par l'Etat pour pallier ce déficit et que les emplois jeunes sont maintenant supprimés, votre projet de budget ne tient aucun compte des dépenses supplémentaires nécessaires pour que la vie scolaire dans nos collèges soit propice à la réussite.

Le transfert des personnels TOS aux régions et aux départements se traduira par l'éclatement du service public d'éducation. Il sera la porte ouverte à la privatisation des missions, à un transfert financier énorme des charges sur les collectivités territoriales et à une forte augmentation des impôts locaux.

Il en sera de même pour les routes nationales, pour la politique en direction de la jeunesse où le désengagement de l'Etat est clair, sans aucun doute au nom de la Loi de Cohésion Sociale.

Plusieurs dossiers de ce BP, tel celui sur le Fonds Social Logement (FSL), démontrent l'aggravation de la situation par les abandons de l'Etat. Pour illustrer, et s'il fallait n'en retenir qu'un, j'évoquerais la première phrase du dossier 25 "Politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion", je cite : *"Sept millions de personnes vivent aujourd'hui en situation de grande précarité en France. La lutte contre les exclusions est ainsi devenue l'un des thèmes centraux des interrogations de notre société"*.

Ce n'est sûrement pas la politique gouvernementale actuelle qui répondra positivement aux interrogations, et encore moins les collectivités territoriales, sur lesquelles l'Etat se décharge.

Pour couronner le tout, comme si les cadeaux aux MEDEF n'avaient pas été suffisants tout au long de l'année, pour Noël Jean-Pierre RAFFARIN vient de lui offrir l'abandon des 35 heures, au prétexte de gagner plus, en travaillant plus. Quel leurre ! Ce qui est sûr, c'est que ce sont les salariés qui seront contraints de travailler plus, avec un développement de la précarité, du chômage, des conditions de vie et de travail aggravées et un développement des profits boursiers ; gagner plus, toujours pour les mêmes.

En évoquant succinctement les dégâts de la politique gouvernementale, inspirée des directives européennes, je ne me suis pas détourné de l'objet principal de notre séance d'aujourd'hui, bien au contraire.

Nombre de nos décisions à venir vont tenter de pallier au désengagement généralisé de l'Etat. Cela n'est pas la décentralisation qui reste à bâtir afin de répondre aux mieux aux attentes sociales et démocratiques de nos citoyens.

Le BP 2005 progressera globalement de 13,69 %, nous dit-on, sur celui de 2004, et vous prétendez nous présenter un "budget vérité" pour l'ensemble de l'exercice, prenant en compte la totalité des recettes et dépenses prévisibles.

Cela est, pour le moins, un exercice hasardeux. Qui peut être certain que tout est fixé et figé pour les 12 mois à venir ?

Qui peut être certain que la part d'aléas sur une année sera insignifiante et limitée à 2 M€ de dépenses imprévues d'investissement ?

Quant à n'augmenter que de 1,02 % des dépenses de fonctionnement, n'est-ce pas là aussi un pari très hasardeux, quand on constate les besoins dans le domaine social, avec la détresse qu'accroît la politique antisociale de votre Gouvernement ?

A ce sujet, permettez-nous d'être le relais de l'inquiétude des travailleurs sociaux du département, qui déjà, faute de moyens humains suffisants pour répondre à toutes les situations, sont obligés d'octroyer des aides ou prestations dans le cadre d'enveloppes financières de circonscriptions et non plus en raison du besoin social évalué.

Pareille orientation ne peut que développer les disparités, l'exclusion, l'agressivité des bénéficiaires constatée partout, ou alors favoriser le règlement de la solution de manière clientéliste. Par l'insuffisance de moyens, on alimente l'injustice.

Sur le Foyer de l'Enfance et indépendamment de ce que l'actualité nous réserve aujourd'hui, nous y reviendrons plus longuement, lors du dossier, mais nous ne pouvons approuver l'évolution de celui-ci-, dossier qui suscite, à juste titre et en différents domaines, le mécontentement des personnels.

Quant à l'APA, vous avez souvent, dans vos propos, fustigé le précédent gouvernement et l'Etat, qui l'ont imposé aux départements sans les moyens nécessaires. Nous notons que le rapport indique clairement, à ce sujet, en page 40, que les économies entraînées par la suppression de l'allocation compensatrice plus la dotation d'Etat à l'Aide Personnalisée (fonds de financement national), réduisent de 35 M€ le solde à financer par notre collectivité, dont, rappelons-le, l'aide sociale est une des actions décentralisées première.

A la veille de la présente session et après que nous nous soyons étonnés, lors des séances précédentes, notamment celle consacrée aux orientations budgétaires, de ne pas avoir connaissance du rapport sur les finances départementales effectué par un cabinet d'audit, vous avez communiqué, mercredi dernier, un exemplaire, à chaque Groupe d'Opposition, de ce rapport qui date de juin 2004.

L'analyse rapide de quelques observations contenues dans ce document suscite plus que des interrogations de notre part.

Le premier constat relève la structure inégalitaire de la fiscalité de notre département. Je cite : *"le département présente la spécificité de conjuguer des bases d'impôt ménage très élevées à des bases de taxe professionnelle modestes"*.

En clair, on fait payer à tous les ménages les cadeaux faits aux entreprises. Dès lors, s'enorgueillir de ne pas toucher aux taux d'imposition relève, non pas de la bonne gestion, mais du conservatisme et de l'immobilisme.

Ensuite, concernant l'analyse financière rétrospective, apparaissent des erreurs de stratégie qui peuvent avoir de lourdes conséquences dans le futur sur les finances départementales, tant au point de vue de ses ressources, avec des recettes propres, essentiellement basées sur les droits de mutation, ce qui les rend d'autant plus aléatoires sur le long terme, que du point de vue des conséquences du recours à l'emprunt important, pendant que les moyens propres du Conseil Général se réduiraient de façon drastique. Je vous renvoie à la page 45.

Il est écrit que "*la prolongation des tendances observées à l'horizon 2007 condamnerait la capacité d'investissement du Conseil Général*". Comment donc financer les grandes actions contractualisées annoncées cette année à grand renfort de publicité ?

Voilà pourquoi nous avons alerté sur les limites des effets d'annonces retentissantes qui ne pourraient se voir concrétisés, faute de ressources, à moins de recourir à une hausse sensible de la fiscalité locale.

Quand on sait que celle-ci repose aujourd'hui, pour l'essentiel, sur les ménages, chacun pourra comprendre la raison de nos inquiétudes.

Dans le volet des procédures budgétaires et financières, il est écrit, Jean-François KNECHT l'a démontré tout à l'heure, en toutes lettres, concernant les années 2000 à 2003 "*insincérité budgétaire*". Rien que cela !

Je ne veux pas multiplier les citations, mais j'affirme que ce rapport est accablant pour la gestion passée, que la majorité actuelle a cautionnée en approuvant les différents budgets.

Mais ce rapport contient des mises en garde et des recommandations qui nécessitent que notre Assemblée débâte sur ce thème capital des finances, afin que, sans incident, puissent se réaliser les différents plans et contrats sur lesquels vous avez obtenu notre accord.

Aussi, nous ne pouvons nous contenter des non-dits et de correctifs pris sans concertation et sans débats. Il nous apparaît indispensable et urgent qu'une session spéciale de notre Assemblée soit convoquée en ce début d'année 2005.

Sur le budget 2005, pour terminer, au sujet du recours à l'emprunt nous soulignons qu'implicitement vous reconnaissez que la politique consistant à ne pas emprunter, menée ces dernières années alors que les taux étaient particulièrement favorables et qu'il s'agissait de financer des investissements à durée de vie très élevée, n'était pas judicieuse, ainsi que nous vous l'affirmons.

Sur le logement, d'un côté on voit que 3 537 ménages ont bénéficié d'une aide en 2003 de FSL, soit 400 de plus que l'année précédente, "que l'Etat réduit sa dotation de 34 %" et "que les communes se mobilisent toujours faiblement" et que le département maîtrise ses dépenses de fonctionnement sur les aides et interventions sur le foncier. Cependant, rien de probant sur la réalisation de logements sociaux.

De l'autre côté, malgré la crise, la situation catastrophique du logement social et de ceux qui l'ont en responsabilité dans ce département, notre engagement en ce domaine montre toujours aussi peu de volontarisme et de résultats, hormis les domaines traditionnels d'interventions, et je me dis que nous sommes à la veille d'une explosion.

Au-delà des contrats arrêtés avec la communauté sur le papier, où sont les premiers débuts d'intention ? Où sont les contraintes pour les communes, qui préfèrent les pénalités à un toit pour des milliers de familles ?

Le Préfet a beau se répandre dans la presse sur le problème, en renvoyant sur les communautés ou en suggérant de "trier les locataires", vous avez bien lu, de "trier les locataires", cela ne fait pas moins de familles dans la rue qui en ont le plus besoin. La loi de Monsieur BORLO ne fera qu'entretenir de dangereuses illusions et alimenter tous les ferments d'exclusion et d'insécurité, faute de moyens.

En matière de personnel départemental, vous ne prévoyez que la misérable provocation ministérielle à l'égard des fonctionnaires, avec une hausse des rémunérations de 0,5 %, après 5 % de perte du pouvoir d'achat en cinq ans.

Sur l'enseignement supérieur, d'une part on se désengage là aussi pour l'IUFM, afin de pouvoir mieux participer à de nouveaux financements pour l'EDHEC, école supérieure privée.

En politique sportive, permettez-nous d'exprimer notre inquiétude sur une orientation visant à favoriser le haut niveau, les grands clubs, au détriment des milliers de licenciés et de centaines de clubs locaux, qui se débattent en permanence au milieu de nombreuses difficultés. A moins que, ici ou là, la bienveillance du Président vienne panser telle ou telle plaie.

Enfin, je terminerai sur le fond par là où j'ai commencé, à savoir la politique du Gouvernement, qui casse systématiquement tous les services publics et impose aux départements et communes de s'en débrouiller, ce que vous faites d'ailleurs en nous présentant un dossier qui pourrait paraître anodin : la création de Maisons du département.

A priori, on ne pourrait que souscrire à pareille intention, si elle n'était pas prétexte à offrir des services limités ou, comme le dit le projet de constitution européenne à venir, à "permettre l'accès aux services d'intérêt général", ce qui est totalement à l'opposé de réels services publics nécessaires aux populations, dont toute notre histoire a su démontrer la qualité et l'efficacité.

Aussi, dans ce contexte où votre budget devient l'outil d'un accompagnement d'une politique gouvernementale libérale qui tourne le dos aux intérêts de la grande masse de nos concitoyens, nous ne pouvons que nous y opposer.

Le Groupe Communiste votera contre.

M. LE PRESIDENT.- Nous venons de vivre un grand moment !

Monsieur KNECHT, vous avez voulu faire un effet de théâtre, je dois dire qu'il était assez grotesque. Voyez-vous, ce qui me rassure quand je vous entends les uns et les autres, c'est de ne pas vous avoir entendus, ni l'un, ni l'autre, parler du budget 2005.

M. VICTOR.- On n'a pas arrêté.

M. LE PRESIDENT.- Alors, j'ai été sourd. Je vous ai entendu parler de politique gouvernementale, de services publics qui relèvent de l'Etat, de beaucoup de choses, mais pas vraiment de l'exécution et de l'équilibre du budget 2005 lui-même. En tout cas, Monsieur KNECHT, pas un mot.

Finalement, sur ce budget 2005 qui vous gêne, vous avez réussi une prouesse : non seulement ne pas en dire un mot, mais, comme vous n'avez pas été capable d'en dire un mot et qu'il vous fallait sûrement trois mois pour réfléchir à ce que vous pouviez trouver dans ce budget, vous demandez un report de la session budgétaire de trois mois.

Monsieur KNECHT se dit : "mince, il n'y a rien à dire dans ce budget, je vais quand même essayer de trouver quelque chose, mais il me faut du temps, il me faudrait peut-être trois mois" ; et pendant trois mois, tant pis, on met en panne l'économie locale.

Monsieur KNECHT, vous vous êtes contenté de faire la lecture de bons extraits d'un audit réalisé par l'exécutif départemental et la majorité départementale, à ma demande, sur quatre années. Je vous pensais beaucoup plus futé que cela pour avoir été capable, au cours de ces quatre années, de voir ce que nous a livré en quelques semaines l'audit KLOPFER, et que vous n'avez jamais découvert.

C'est extraordinaire, vous le fin limier, chaque année, à chaque session budgétaire, vous étiez censé décortiquer chacun des budgets qui vous étaient présentés, et, d'un seul coup, vous vous dites que vous êtes ridiculisé, car pendant quatre ans vous n'avez pas vu tout cela. Il faut que le Président ESTROSI vous donne lui-même le document pour que vous voyiez ce que vous n'aviez pas vu pendant ces quatre années. C'est formidable, extraordinaire !

Cela signifie que vous avez fait pendant près de 20 minutes, plutôt que de parler du budget 2005, la lecture d'un document que tout le monde connaît ici, que je vous ai remis et dont vous avez connaissance, qui nous a servi à bâtir un budget 2005 dont vous ne voudriez pas débattre aujourd'hui parce que, justement, ce que révèle cet audit nous permet, pour la première fois, de vous faire démarrer sur des chiffres indiscutables.

Ces chiffres indiscutables, non seulement vous ne voulez pas les aborder, mais comme vous n'avez aucun élément pour les remettre en cause et les discuter, vous cherchez à botter en touche.

Bien évidemment, comme Monsieur KNECHT fait toujours une lecture très parcellaire des choses, je suis obligé de vous lire le complément, car il y a une introduction et une conclusion, vous connaissez tous le document.

Pour ne me référer qu'au taux d'exécution, par exemple, Monsieur KNECHT dit "regardez, les taux d'exécution 2003 ne sont que de 68 %". Il oublie de dire que 2004 fait 82 % en décembre. En décembre, nous sommes à 82 % de notre taux d'exécution.

Sur ces mêmes taux d'exécution, le département, dit l'audit, de 2000 à 2003, a investi en moyenne 205 M€ par an. La croissance des volumes réalisés, en particulier sur la voirie et les collèges, a permis d'atteindre 241 M€ en 2003, un volume supérieur de 50 % aux investissements moyens par habitant des départements comparables.

Question à Monsieur KNECHT : si vous êtes quelqu'un, je n'utiliserai pas le mot d'honnête, mais d'équilibré, pourquoi n'ajoutez-vous pas cette partie dans votre exposé ?

M. KNECHT.- Parce que je n'ai pas assez de temps pour m'exprimer.

M. LE PRESIDENT.- Oh, qu'il est dommage que vous n'avez pas assez de temps ! Je vous le promets, à la prochaine conférence des Présidents, il vous suffira de m'en demander un peu plus ; je vous le donnerai, pour que vous lisiez aussi les bonnes parties.

On peut parler aussi des dépenses de fonctionnement, que vous ne lisez pas. C'est drôle, non ? "Synthèse sur le fonctionnement", audit KLOPFER, mais cela vous gêne beaucoup :

"Comme la plupart de ses homologues, le département enregistre entre 2000 et 2003 une très vive croissance des dépenses de gestion, plus 15,4 % l'an en moyenne. Comme eux, il a dû assumer la revalorisation du contingent aux SDIS, plus 33,6 %, les conséquences de l'ARTT sur son

personnel direct et indirect et une montée en charge très rapide de l'APA, 35 M€ des dépenses nouvelles en deux ans".

C'est ce qui est souligné par l'audit KLOPFER : *"comme la moyenne des départements de France..."*.

C'est la politique de qui, si ce n'est la vôtre ? Ce n'est pas la nôtre, cette politique est la vôtre et j'en dirai un mot dans quelques instants à Monsieur VICTOR, puisque c'est un des morceaux choisis, que j'aborde toujours avec gourmandise.

L'APA : 25 % des transferts des moyens, en nous transférant la totalité des compétences.

Le SDIS : la quasi-totalité de la charge, puisqu'on est passé de 2001 à 2004 de 15 M€ par an à 48 M€ par an pour le financement du SDIS.

C'est la politique décidée par le Gouvernement de Monsieur JOSPIN, soutenue par Monsieur KNECHT.

L'ARTT, les 35 heures : quand on nous impose de la nuit du 31 décembre 2001 au 1er janvier 2002 de passer d'un seul coup dans une collectivité de 3 400 agents à 35 heures, cela a un coût et tout cela est souligné dans l'audit KLOPFER, mais vous avez oublié de faire référence à ces chapitres, car ils vous gênent, Monsieur KNECHT, comme ils vous gênent, Monsieur VICTOR, quand vous vous attaquez aux nouvelles dispositions que propose aujourd'hui le Gouvernement en matière de transfert de compétences.

Enfin, Monsieur KNECHT, vous avez aussi abordé le problème de la dette. Quelle saveur ! L'audit KLOPFER dit :

"Le ratio sur 0/6 ans révèle des marges de manœuvre financières très peu entamées. Il est inférieur à la moyenne des départements de la strate".

On est à 0,6, en six mois nous avons capacité à rembourser notre dette alors que la moyenne des départements de même strate en France aurait besoin d'un an et neuf mois pour y parvenir. C'est indiqué par l'audit, qui ajoute *"historiquement bas"* pour le département des Alpes-Maritimes. Comme vous avez cité deux fois le mot "historique", permettez-moi de reprendre aussi l'expression de KLOPFER.

Il est très largement inférieur, également, à la durée des équipements réalisés. Il faudra vraiment que je vous donne un peu plus de temps la prochaine fois, mais vous aurez du temps, dans les semaines à venir...

Je me demande d'ailleurs pourquoi Patrick ALLEMAND est sorti de la salle, sans doute se doutait-il qu'au moment où j'allais intervenir, je ne manquerais pas d'amener tous les regards à se tourner vers le vote du budget régional dans quelques semaines de cela. Je vous y invite, mes chers collègues.

Quand on sait que nous avons un budget quasi-équivalent à celui de la Région, un peu plus de 1 Md€, que le niveau d'endettement, avec ce que je vous propose aujourd'hui, sera en 2005 de 150 M€ et que celui du Conseil Régional est de 800 M€, faites une comparaison. Faites ce que je dis, mais surtout, ne faites pas ce que je fais, voilà ce que Monsieur KNECHT a essayé de nous expliquer ce matin.

Monsieur KNECHT, quand vous dites que nous l'avons eu en juin et que nous vous l'avons remis il y a quelques jours, rien ne m'obligeait à vous remettre ce rapport. Ce rapport a été pour moi

un document de travail, un document pour justement présenter un "budget vérité", je le confirme aujourd'hui. Ce document nous a amenés à mettre en place de nouvelles méthodes comptables.

Lorsque ce document souligne, à juste titre, des insuffisances de l'application comptable ESOPE, que vous refusiez de dire un mot du budget 2005 pour lire mon document, celui que j'ai commandé moi-même pour me permettre de modifier les comportements dans cette Maison, je vous en remercie. Je n'aurais pas osé le faire, vous le faites à ma place.

J'ai fait faire un audit, il est vrai que je n'aurais pas osé en faire la lecture, car j'estimais que ce document devait nous permettre de travailler ensemble, pour réformer ce que vous n'aviez pas vu pendant quatre ans et ce qu'un certain nombre d'entre nous, voire la plupart, y compris mon prédécesseur, n'avaient pas vu. Ce document nous a permis d'engager des réformes profondes.

J'ai annoncé clairement la couleur il y a un an, j'ai dit que je voulais faire de la programmation, de la contractualisation, que je voulais que tout le monde sache, du plus modeste de nos contribuables jusqu'aux élus auxquels est soumis le vote de nos budgets ici, où l'on va et si l'on a les moyens d'y aller. C'est ainsi que l'on a voté des plans à six ans, que vous avez votés, ce dont je vous remercie.

C'est pour cela que je suis un peu malheureux que vous refusiez de commenter ce budget 2005, de commenter le réalisme et le pragmatisme dont il fait preuve, car à partir de cet audit, d'abord nous avons réorganisé et réformé notre administration.

Par exemple, j'ai mesuré qu'en matière de finances, par exemple, une partie du budget du Conseil Général (c'est une réforme que nous avons engagée avec Madame GIUDICELLI) était gérée par le service des finances, une autre partie par le service des affaires sociales. Cela signifie qu'il y avait deux services des finances au Conseil Général : un service des finances qui dépendait du service social, l'autre partie dépendant du service des finances. Comment peut-on faire une programmation sur ces bases ?

Quand j'ai demandé au Préfet Pierre BAYLE de venir diriger mes services, lorsque j'ai consacré des efforts à recruter des cadres de haut niveau et de qualité (et je salue, pour la première fois en séance budgétaire notre Directeur Général Adjoint des Services Financiers, Madame SANTINI, qui a cette tâche de moderniser nos procédures sur la base de cet audit), lorsque j'ai essayé de faire en sorte que soit regroupée la gestion des finances, de faire en sorte que les délais de paiement qui sont dénoncés, vous le disiez vous-même, à sept mois (ce n'est pas vous qui le dites, mais l'audit que j'ai fait faire et, bien sûr, ce sont des choses inacceptables pour moi), quand j'ai essayé de moderniser mes services, pour pouvoir réduire ces procédures et en même temps faire en sorte que cette modernisation des services puisse suivre le rythme que nous imposons, Monsieur VICTOR, vous qui voudriez faire du Conseil Général des Alpes-Maritimes un club Méditerranée, vous qui me reprochez les cadences infernales qui sont mises en place ici...

Je suis désolé, Monsieur VICTOR, nous avons tous deux une conception complètement différente du service public et, surtout, du service aux autres, parce que lorsque je me présente devant mes électeurs ou devant mes Conseillers Généraux, c'est pour sacrifier, si nécessaire, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, douze mois sur douze et me regarder tous les soirs avant de me coucher devant une glace en me demandant si j'en ai fait assez aujourd'hui, si je me couche assez tard et me lève assez tôt.

Pour moi, les 35 heures ce n'est vraiment pas un problème. Ce qui compte pour moi, c'est effectivement qu'il y ait des cadences suffisantes pour soulager suffisamment de détresse et pour relancer suffisamment l'économie de ce département, pour créer des richesses, de l'emploi, pour me consacrer à la tâche à laquelle j'ai souhaité investir toute mon énergie.

Forcément, nous n'avons pas la même conviction des choses, Monsieur VICTOR, mais ne comptez pas sur moi, tant que je serai Président du Conseil Général, pour que ce soit un lieu de dilettante, où chacun puisse arriver tranquillement le matin à 10 heures et jeter son stylo à 16 heures.

Ici, on "bosse", ici il y a une culture de résultat et, si elle ne vous convient pas, vous n'avez qu'à partir en vacances le 20 décembre plutôt que de venir siéger en séance. Moi, j'ai décidé qu'il en était ainsi et, tant que vous serez là vous pourrez le dénoncer, cela ne fera que me conforter dans ma détermination à faire du Conseil Général un grand service public au service des autres, qui ne ménage pas sa tâche et ses efforts et, surtout, que ses élus soient les premiers à donner l'exemple pour pouvoir apporter des réponses concrètes à l'ensemble de nos concitoyens.

Mes amis, je crois que ces propos démontrent à quel point on a voulu camoufler la réalité de l'équilibre de ce budget 2005.

Monsieur VICTOR, vous vous en êtes encore pris à la décentralisation, mais il y a la décentralisation socialo-communiste et la nôtre. La nôtre se fait à l'euro près. Il y a déjà, dans l'acte II de la décentralisation, un élément qui nous a été décentralisé au 1er janvier dernier, qui est un démenti flagrant à tout ce que vous venez d'affirmer : c'est le RMI.

Depuis le 1er janvier dernier, alors que nous avons la politique d'insertion, nous avons aussi la gestion financière, ce qui veut dire que l'enveloppe qui était donnée au Préfet des Alpes-Maritimes et aux DDASS chaque année pour gérer le RMI, désormais nous a été confiée.

Cela veut dire que nous avons perçu exactement, retenez ce chiffre mes chers collègues, 70 663 179 euros en 2004, pour gérer, en lieu et place des services de l'Etat, l'enveloppe financière du RMI.

En contrepartie, nous avons financé 70 246 052 euros de prestations. Cela veut dire que nous enregistrons un solde positif de 417 127 euros. En 2005, l'Etat versera 417 127 euros en moins qu'il n'a versé en 2004, parce que l'on a mieux géré l'enveloppe du RMI que ne l'a gérée l'Etat les années précédentes. J'ai fait faire des économies à l'Etat, au contribuable de l'Etat, au contribuable départemental, au contribuable régional.

Ceci démontre bien que l'Etat et le gouvernement, dont nous soutenons la majorité, qui s'est engagé à transférer les compétences à l'euro près, contrairement à votre méthode qui consistait à dire aux collectivités on vous transfère, mais on ne vous donne pas un centime, vous n'avez qu'à payer, augmenter la fiscalité locale, vous n'avez qu'à, ainsi que le dénonce l'audit KLOPPER, monter vos charges de fonctionnement dans des proportions qu'a oublié de rappeler Monsieur KNECHT, nous, au contraire, nous transférons les compétences à l'euro près.

Sur les routes nationales notamment, nous démontrerons toute la validité de ce transfert de compétences. Nous sommes en train d'en discuter aujourd'hui, au jour le jour, avec Monsieur HAHUSSEAU, notre directeur général adjoint en charge des services techniques et notre directeur départemental de l'équipement, pour élaborer dans quelles conditions, au 1er janvier 2006, cette compétence nous sera transférée à l'euro près.

C'est simple, prenons les procès verbaux d'un budget sur l'autre, entre ce que vous annoncez l'année dernière et ce qui ne s'est pas produit de tout ce que vous annoncez, ce que vous annoncez cette année et qui ne s'est pas passé... Sur le RMI j'enregistre encore vos propos, Monsieur VICTOR, qui disaient "vous allez voir, notre enveloppe va exploser", mais on rend 417 000 euros. M. VICTOR s'est tout simplement trompé.

Sur les routes, il en sera de même. Le fait que nous récupérons nos 320 kilomètres de voirie nationale avec les moyens matériels, les moyens humains, les moyens financiers à l'euro près,

l'intégralité de l'exécution du contrat de plan, que le contrat de plan soit achevé ou pas, c'est-à-dire que si en 2006 nos contrats de plan sont achevés, sur le ferroviaire avec la troisième voie, sur la 204, sur la 202, la 202bis, la 85, la 7, la 98 ou pas, l'Etat ira jusqu'au bout, après 2006, des crédits d'investissements qu'il doit verser au contrat de plan.

Plus l'enveloppe annuelle dont bénéficie cette direction, déconcentrée dans le département des Alpes-Maritimes, vous imaginez bien mes chers collègues que nous qui avons neuf subdivisions d'entretien de nos 2 365 kilomètres de voirie départementale et qui allons récupérer six subdivisions de l'Etat pour l'entretien de ces voiries nationales, on va nous donner les bâtiments, les engins et les hommes et les mêmes moyens financiers, mais on ne va pas ouvrir 15 subdivisions. On va tout concentrer territoire par territoire et avoir une rationalité de gestion telle qu'avec les économies que nous allons faire, nous pourrions investir plus, avec un transfert à l'euro près.

La différence avec le RMI est que nous n'aurons rien à rendre, car avec les routes nous consommons la totalité de ce qui nous est donné, alors qu'avec le RMI, où nous essayons d'intégrer un maximum de ceux qui sont sur le bord du chemin, nous avons démontré que nous étions capables de mener une politique d'intégration plus dynamique, donc de faire des économies.

Voilà comment je pouvais, Monsieur VICTOR, vous démontrer dans quelle mesure nous n'étions pas sur la même longueur d'ondes.

Je n'entrerai pas dans le détail des services publics. Vous me parliez de la Poste, des Trésoreries, mais quelle mascarade de votre part ! Quand je pense qu'avec M. GAYSSOT vous avez appartenu à un gouvernement de Monsieur JOSPIN qui a fermé les Trésoreries ! Les Trésoreries sont fermées aujourd'hui, mais c'est vous qui les avez fermées, vous avez fermé tous les services à l'ensemble de nos usagers : tous les services bancaires, tous les services de conseils aux usagers, tous les services de déclarations fiscales, etc., qui ont été fermés par le Gouvernement socialo-communiste.

La seule chose qui demeure ouverte à ce jour, ce sont les seuls services aux collectivités, c'est-à-dire un sous-emploi total. Pourtant, et malgré cela, ces services, qui n'apportent plus aucune réponse à l'ensemble de nos administrés, car vous les avez fermés, nous sommes en train de veiller à ce qu'ils demeurent le mieux possible répartis sur l'ensemble du territoire, dans la négociation que j'ai engagée avec le Gouvernement, et qu'à travers des Maisons des Alpes-Maritimes et des Maisons des Services Publics, comme celles de Puget-Théniers, par exemple, qui est tout à fait exemplaire, nous puissions même apporter des réponses plus performantes encore que celles qu'apportent aujourd'hui les Services publics de l'Etat.

Quand je vois le service postal tel qu'il fonctionne à Touët-sur-Var aujourd'hui, c'est la Poste qui reverse un supplément de dotation aujourd'hui à la Mairie et à la Maison des Services Publics, parce que le service postal est mieux assuré aujourd'hui par ce regroupement des services publics qu'il ne l'était précédemment par le service de la Poste.

Ce sont, malgré tout, mes chers collègues, autant de choses qu'il faut dire pour démontrer la désinformation dont nous faisons l'objet aujourd'hui.

Voilà en tout cas ce que je voulais vous dire. En matière de fiscalité, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a voté sa fiscalité et c'est plus 9,5 %.

Pour la Région, je ne sais pas, Monsieur ALLEMAND peut peut-être nous éclairer, car j'imagine que, en tant que premier Vice-Président, il doit participer à quelques réunions de travail. On me parle d'entre plus 20 et plus 50 %. Il paraît qu'il y a même des études qui porteraient entre plus 50 et plus 80 %.

Je pense qu'il y a des moments, dans sa vie politique, où il faut rester très modeste. Je ne vous reprocherai pas d'augmenter de 80 % votre fiscalité si vous deviez y être conduits, ce que je comprendrais totalement ; quand on a 800 M€ d'endettement dans votre collectivité, il n'y a plus beaucoup de marge autre que celle d'augmenter de 50 à 80 % la fiscalité, pour pouvoir tenir les promesses inconsidérées faites pendant la campagne électorale.

Nous avons fait un autre choix, nous avons fait un audit. Je termine là-dessus.

On a vu des décalages illisibles entre un budget primitif et une Décision Modificative. Je ne suis pas convaincu de réussir, mais je sais que j'ai voulu vous engager sur une voie avec dix grands défis que j'ai rappelés et ces dix grands défis, je vais essayer de les respecter. Je veux tout faire pour que, dans six ans, les administrés des Alpes-Maritimes, au fond d'eux-mêmes (et ces défis je vous invite à les relever avec nous) se disent que leurs conseillers généraux, d'où qu'ils viennent, ont bien travaillé, ont résolu les points noirs, ont su anticiper les problèmes démographiques sur l'éducation avec le Plan Collège, ont su apporter des réponses sociales pour les anciens, les enfants, les handicapés, ont réussi à mettre en cohérence le territoire avec cette nouvelle organisation territoriale.

Monsieur VICTOR, quand vous me parlez des contrats de plan, sincèrement, qui ne seraient que du papier alors que, dans quelques instants, nous allons voter le contrat de la communauté de communes des Paillons, j'ai vu Monsieur TUJAGUE très volontaire pour négocier...

M. VICTOR.- J'ai parlé du logement.

M. LE PRESIDENT.- Le logement, parlons-en, puisque nous passons de 3 M€ à 8 M€ dans ce budget ; on en est donc à 200 % d'augmentation...

M. VICTOR.- Des actes vrais.

M. LE PRESIDENT.- Que vous dénonciez une augmentation de 200 % sur le logement, vous êtes mal placé, mais vous avez dénoncé les contrats de plan, cela ne m'a pas échappé, c'est au procès verbal.

Vous avez dénoncé le contrat de plan, mais sur les contrats de plans il y a justement un volet logement. Sur le contrat de plan départemental, Monsieur ALLEMAND me disait l'année dernière qu'il était scandaleux de mettre en place un contrat de plan départemental entre les communautés d'agglomération et le Conseil Général alors que, dans quelques jours, on allait, au Conseil Régional, mais c'était il y a un an, mettre en place le contrat d'agglomération.

Quand je vois dans quelles conditions l'Etat et la Région, je dis bien l'Etat et la Région, signent ces contrats d'agglomération un an et demi après (il y a quelques conseillers communautaires dans la salle) avec les communautés d'agglomération du département des Alpes-Maritimes, la pauvre petite portion congrue que l'on daigne leur distribuer, leur distiller ici ou là, je me dis que, heureusement qu'au Conseil Général des Alpes-Maritimes, il y a un peu plus d'un an de cela, on a décidé de s'engager sur la voie de la contractualisation.

Ces engagements, moi je veux les tenir et les respecter. J'ai assuré la transparence, par un audit, et vous avez fait, à ma place, la lecture de cet audit. Finalement, comme vous deviez certainement être en congé ces derniers jours, vous vous dites que la seule chose qui vous reste à lire est le document de M. ESTROSI. Vous avez donc fait la lecture du document de ESTROSI et vous vous êtes contenté de cela. Moi, pendant ce temps, je vous présente un budget avec une fiscalité zéro, un budget avec 330 M€ d'investissement et un budget de 1,1 % d'augmentation de nos charges de fonctionnement, pour vous démontrer que, pendant six ans, mes chers collègues, on respectera notre engagement de programmation, de contractualisation, pour mieux servir les Alpes-Maritimes.

Pour moi, c'est cela le respect de la parole donnée.

Vous n'avez pas voulu discuter du budget 2005, car il était indiscutable et irréfutable, du fond du cœur, Messieurs, je vous en remercie.

(applaudissements de la majorité)...

Nous allons maintenant passer à notre ordre du jour, avec le projet de budget primitif, que devrait nous rapporter notre rapporteur général au budget, Monsieur REVEL, qui a la parole et lui seul.

1. – Projet de budget primitif 2005

M. REVEL.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, que me reste-t-il à dire après ce qui vient de se passer ?

Je viens de lire le rapport, c'est la montagne qui accouche d'une souris. Monsieur KNECHT, j'ai beaucoup d'estime pour vous, mais je crois que vous avez voulu lancer une bombe qui n'est simplement qu'un pétard de foire.

Les gros points reprochés dans ce budget, c'est simplement le fait que nous étions sous une M51, que nous sommes passés à la M52 et que les rattachements de charges et de produits n'étaient pas permis sous la M51. Il y a donc eu un glissement, que faisaient tous les maires à une certaine époque avant la M14, pour leur permettre de boucler les budgets.

Ce n'est vraiment rien du tout. Que la presse soit là avec la télévision, la Métro Goldwin Meyer, finalement, mes chers collègues, n'ayez pas peur, il n'y a pas grand-chose. En fait, il est vrai qu'il faut parler du budget 2005, sur lequel, finalement, je m'aperçois que, politiquement, on est bon.

Oui, il est facile de rire, mes chers amis, mais vous avez parlé des budgets de 2001 à 2004 et le Président vient de vous répondre. Je veux bien que l'on ne fasse pas de politique, mais il faut à un moment donné en faire. Lorsque, dans un budget, je suis désolé, on a 1 079 M€, dont 358 M€ en dépenses, on peut être fier d'un budget tel que celui-ci.

C'est un budget vérité, la M52 le permet, et nous avons de nouveaux services à notre disposition. L'audit a permis de voir qu'il y avait quand même, c'est vrai, quelque chose qui n'allait pas au niveau du fonctionnement dans les services. Un véritable service des finances, avec des projections financières et une étude de la gestion nous permettra d'éviter des remarques du Cabinet KLOPFER.

Je dois dire qu'il en est de même du Cabinet KLOPFER que du rapport de la MILOS. Là aussi, vous le verrez, la montagne n'a pas accouché d'une souris, mais d'un souriceau. On le reverra ensemble.

C'est un budget vérité, c'est vrai, 721 M€ de fonctionnement et quatre priorités : niveau exceptionnel d'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré, vous l'avez dit, un soutien accru aux politiques de solidarité et stabilité de la pression fiscale.

Je crois que l'on peut féliciter au passage Colette GIUDICELLI, qui a en charge le budget. Je ne fais que lire ce qui a été fait, je n'ai aucun mérite en ce domaine, tout le mérite lui en revient, à elle et aux services des finances, qui ont fait un budget difficile.

Monsieur le Président, je sais très bien que, globalement, vous étiez un peu, non pas inquiet, mais tout à fait conscient des problèmes qui se posent au Conseil Général, comme dans toutes les

collectivités territoriales, c'est-à-dire une augmentation drastique des dépenses, avec des recettes plus ou moins statiques, si ce n'est en baisse.

Je crois qu'avec un investissement important et un appel à l'emprunt modéré de 180 M€ pour tout ce qui a été fait, car si on liste tout ce qui va être fait ou qui doit être fait en investissement avec les contrats de plan et tout le reste, nous pouvons être fiers du budget qui nous est présenté et ceci, sans cirer les chaussures ni enlever la poussière des épaules.

En fonctionnement, les principaux postes sont l'action sociale. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, les chiffres sont connus, c'est important, il y a l'APA et tout ce qui doit être fait. Bien sûr, on pourrait faire encore plus, on pourrait, mais on ne peut pas être parfait, comme le dit une histoire que je pourrai vous raconter un jour, quand on sera tranquille, mais pas maintenant.

Vous allez demander pourquoi je suis aussi dithyrambique. Parce que j'ai présenté tout à l'heure le budget de la communauté d'agglomération et, dans la globalité des choses, dans la philosophie, il se présente un peu sous les mêmes auspices.

Un budget peut être vu à cause des chiffres, par rapport aux chiffres, mais il a aussi une certaine philosophie. Je dis que cette philosophie est dans ce que nous nous sommes fixé tout au long de l'année. Le budget représente un peu les votes qui ont été faits à toutes les Commissions Plénières et Permanentes.

Bien entendu, il est critiquable, comme tous les budgets, c'est le rôle de l'Opposition, comme c'est le rôle de l'Opposition d'en présenter un à la place, en disant "nous, nous aurions fait cela avec tel argent". Oui, mais où prend-on l'argent ? Ce n'est pas toujours facile à trouver.

Je ne vais pas m'étendre plus avant, Monsieur le Président, les chiffres ont été cités tout au long de la matinée et je vais laisser la parole à Colette GIUDICELLI pour présenter plus sérieusement... Enfin, dans les chiffres, c'est un lapsus, je voulais dire "de façon plus exhaustive"...

(applaudissements de l'Opposition)...

Vous voyez, Monsieur le Président, on a ici les réactions des enfants. On n'est pas au prétoire, cher Marc CONCAS. Nous avons ici les positions qui sont toujours les mêmes, vous présentez quelque chose, les gens s'accrochent à quelque chose qui n'est pas dans la globalité.

Essayez de vous élever un peu, mes chers amis. Je sais bien que l'on n'est pas à Pâques pour l'Élévation, mais essayez d'aller plus haut, vous vous en porterez mieux et vous serez beaucoup plus crédibles.

Monsieur le Président, on va mettre aux voix.

M. LE PRESIDENT.- Je fais mettre aux voix le budget maintenant, chacun s'étant exprimé.

M. KNECHT.- Une minute, mais ce n'est pas une réponse à vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Simplement, si vous vous rendez compte d'un seul coup que vous avez oublié de parler du budget 2005 et que vous voulez le faire maintenant, c'est trop tard.

M. KNECHT.- Non, pas du tout. Je veux vous proposer de consacrer deux minutes au jeu de la vérité.

Monsieur REVEL, Rapporteur du Budget, vous disposez du document KLOPFER.

M. REVEL.- Je viens de l'avoir.

M. KNECHT.- Auriez-vous l'amabilité, mon cher collègue, de le prendre à la page 10 ? Pendant ce temps, nous pourrions, si vous en étiez d'accord, prendre les chiffres de votre budget, en page 3.

Parlons de l'épargne brute, car, vous êtes d'accord, Monsieur le Président, c'est le chiffre pertinent.

Pouvez-vous me dire, mon cher collègue, pour l'année 2001, quel est le chiffre de l'épargne brute dans le document KLOPFER ? Je parle de 2001.

M. REVEL.- 253,3.

M. KNECHT.- Dans votre budget, Monsieur le Président, c'est 214.

En 2002, maintenant, mon cher collègue...

(contestations)...

Tous vos chiffres sont faux, Monsieur le Président. Ils sont tous faux, donc toutes les comparaisons que vous pouvez faire sont fausses.

M. LE PRESIDENT.- Non, les chiffres ne sont pas faux.

M. KNECHT.- On vient d'en faire la démonstration.

M. LE PRESIDENT.- A l'époque, il n'y avait pas le rattachement des produits.

M. KNECHT.- Tout est faux : l'épargne brute, les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'investissement.

Discussion générale...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur KNECHT, vous parlez de chiffres antécédents...

M. KNECHT.- Je parle des chiffres retraités.

M. LE PRESIDENT.- Vous parlez de 2001 et 2003, je vous parle moi du budget 2005. Le budget qui vous est présenté par M. REVEL est celui de 2005.

Vous n'avez pas eu le courage d'en dire un seul mot, car vous savez qu'il vous met en difficulté et qu'à la virgule près tout est juste dans le budget 2005, parce que nous avons eu le courage, nous, de regarder la réalité en face, de demander des éléments d'analyse objectifs et de pouvoir nous engager pour six ans devant les administrés des Alpes-Maritimes.

Cela vous gêne, ce n'est pas la peine de revenir dessus. Je mets maintenant le budget aux voix.

Qui est opposé à l'adoption du budget 2005 ? (l'Opposition, soit neuf voix). Qui s'abstient ? (0).

Le budget 2005 est donc adopté, avec l'opposition des voix des Groupes communistes, socialistes et apparentés, et des verts. Monsieur VINCIGUERRA, je veux vous citer pour vous faire plaisir, car je sais que vous y êtes très attaché.

Mes chers collègues, je vous félicite, le budget 2005 du Conseil Général des Alpes Maritimes est ainsi adopté.

2.- Dette départementale – Délégation au Président dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité – Mise en place d'une tranche de 100 M€

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de confirmer la suite favorable réservée aux deux offres de prêt de 50 M€, l'une à DEXIA, l'autre à CALYON, de vous donner délégation, dans les limites inscrites au budget, pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et de vous autoriser à signer, au nom du département, les contrats correspondants.

M. CONCAS.- **Un mot, pour informer nos collègues des difficultés que rencontre la France face à la Commission Européenne.**

Vous n'ignorez pas que la Commission a saisi le 4 février 2004 la Cour de Justice de la Communauté Européenne d'un recours formulé à l'encontre de l'Etat français, qui n'a pas prévu dans sa législation interne, au titre du nouveau Code des Marchés Publics, l'indication selon laquelle la commande publique telle qu'elle est faite au titre des emprunts par les collectivités locales, ce qui est notre cas, ne serait pas dans le droit positif des marchés publics.

Nous allons donc adopter et voter ce dossier, mais en attirant votre attention cependant sur les conséquences qu'entraînerait, de la part de la Cour de Justice de la Communauté Européenne, l'annulation des dispositions au titre du nouveau Code des Marchés Publics, avec la nécessité, pour l'Etat français, de refondre un texte et, pour nous, par voie de conséquence, de prendre en considération cette modification.

Soyons extrêmement vigilants et attentifs à la jurisprudence de la Cour de Justice de la Communauté Européenne sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Maître CONCAS, je vous remercie d'intervenir sur ce sujet, pour lequel je n'ai pas manqué, moi-même, de m'interroger et de demander à mes services de travailler, car effectivement, on pouvait nourrir une inquiétude légitime.

Les collectivités locales ont-elles obligation de recourir à la procédure d'appel d'offres en matière de produits financiers ?

Le décret 99634 du 19 juillet 1999 avait exclu des procédures de mise en concurrence, à titre dérogatoire au Code des Marchés Publics le recours à l'emprunt, les lignes de trésorerie et les produits financiers.

Depuis, la position de la Commission Européenne du 23 octobre 2002 sur certaines dispositions du Code des Marchés Publics, notamment le fait que les contrats d'emprunt sont exclus des obligations de publicité de mise en concurrence, ce qui pose la question de la compatibilité de certaines dispositions du Code des Marchés Publics avec le droit communautaire.

Le code des marchés publics du 7 janvier 2004 a maintenu hors du champ d'application du code le recours à l'emprunt et aux produits financiers.

Au sujet du contentieux opposant la France à la Commission Européenne concernant deux points du Code 2004, dont l'exclusion des contrats d'emprunt et la procédure allégée de l'article 30, le Ministère des Finances a récemment défendu son point de vue.

Sur la question des emprunts, Bercy s'adosse aux nouvelles directives européennes, approuvées le 29 janvier 2004 par le Parlement Européen et le 2 février 2004 par le Conseil de

l'Union Européenne, pour affirmer l'interprétation selon laquelle l'exclusion concerne également des opérations portant sur des instruments financiers qui ne sont pas des titres.

Le Ministère se réfère à l'article 16d et au considérant 27 de la directive dite classique, ainsi qu'à l'article 24c et au considérant 35 de la directive secteur, lesquels indiquent que les directives ne s'appliquent pas aux marchés de services concernant des services financiers relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers, en particulier les opérations d'approvisionnement en argent ou en capital des pouvoirs adjudicateurs et des services fournis par des banques centrales.

Au-delà de la querelle juridique, la France insiste sur le fait que l'exclusion est justifiée par l'inadéquation des procédures formalisées pour ce type de marché, notamment en ce qui concerne le maintien d'une offre par les services bancaires et financiers pendant une certaine durée, entraînant par-là un surcoût supporté, in fine, par l'emprunteur.

C'est au Journal Officiel du Sénat du 1er novembre 2004.

A ce jour, et sous réserve de règlement de ce contentieux, la procédure de consultation informelle, qui permet toutefois la mise en concurrence, continue de s'appliquer.

Nous nous sommes donc interrogés, nous nous sommes posés les mêmes questions que vous et essayé d'approfondir le plus possible avant de vous soumettre ce rapport n°2, mais je vous remercie en tout cas d'y avoir été vous-même vigilant.

Professeur ASSO, souhaitez-vous intervenir ?

M. ASSO.- De toute manière, il y a deux solutions.

Si c'est un recours en manquement contre l'Etat français, cela se résout en dommages et intérêts.

Si c'est un recours en question préjudicielle, parce qu'un contentieux est ouvert contre l'Etat français, dans ce cas la décision qui sera prise par la Cour de Luxembourg aura une conséquence sur l'Etat français et, au pire, nous aurions des possibilités de dommages et intérêts contre l'Etat français, si nous avions des difficultés.

A titre de conséquences pour nous, il n'y a donc pas de difficultés majeures.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport.

- Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité -

Je vous propose de passer le rapport n°3. On me dit que M. LEROY va arriver, on prend donc le rapport n°4. Non, monsieur NEGRE n'est pas là. Ce sont pourtant deux rapports que j'aurais souhaité passer avant que l'on ne lève la séance. Je vais donc les présenter moi-même.

3.- Règlement départemental des aides aux collectivités – Politique de cohérence, de complémentarité et d'équilibre territorial

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'il s'agit de la modification de notre règlement départemental des aides aux collectivités, avec tout d'abord :

- * les conditions générales du vote des aides départementales permettant :
 - de mieux répondre aux besoins des collectivités et de limiter les dérogations.
 - de maintenir à un niveau très dynamique les aides départementales aux collectivités, par une meilleure gestion, programmation et planification des engagements de crédits.

* Deuxièmement, des axes principaux de l'aide départementale que sont les déplacements, l'environnement et la qualité de vie, l'économie et le logement, 22 thèmes et 64 actions, notamment les priorités départementales pour le mandat en cours, avec les actions concourant à l'attractivité du territoire, l'implantation des services publics en zone rurale, les énergies renouvelables, en particulier le solaire et le bois, la maîtrise de l'énergie, la haute qualité environnementale, les aménagements des centres anciens et des entrées des villes et des villages, le développement de la collecte sélective.

* Des améliorations du règlement concernant notamment les constructions scolaires et les équipements sportifs.

* La mise en place, par collectivité, d'une fourchette de taux de subvention qui permet de favoriser les priorités affichées par l'Assemblée, de décliner l'aide du département en fonction de la taille du projet et de son intérêt.

Qui souhaite intervenir ?

M. CUTURELLO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons quelques remarques à faire sur ce document, qui est important puisqu'il s'agit du règlement départemental des aides aux collectivités, très attendu par les communes et les aides du département.

Il y a une certaine novation et les éléments contenus dans le rapport suscitent quelques interrogations.

Vous proposez, dans la troisième proposition, d'élargir le taux actuel du barème communal par la mise en place d'une fourchette de taux.

Quand on regarde les fourchettes de taux proposées, on se rend compte que, d'une part, certaines communes (mais c'est le classement INSEE, peut-être ne pouvons-nous pas intervenir) comme Vence ou Cap-d'Ail sont dans les communes urbaines à taux de 10 % seulement.

Les fourchettes de taux proposées, qui vont de 30 à 60 % pour le premier groupe de communes, de 40 % à 70 % pour le troisième et le quatrième, suscitent des remarques.

En effet, quand on regarde les différents taux, il y a un chevauchement des différentes fourchettes. Quand on regarde le taux actuel dont bénéficient les communes pour les subventionnements du département, on s'aperçoit que, très souvent, il peut y avoir, pour certains projets, des baisses de taux qui peuvent être attribuées aux communes, alors qu'aujourd'hui elles bénéficient de taux plus élevés.

Par exemple, si l'on prend le groupe 3, qui va de 30 à 60 % de taux, sur 48 communes concernées 25 ont un taux supérieur à 50 %, alors que le taux de base initial est de 30 %.

Ensuite, quand on regarde le groupe 4, on a 34 communes à 70 %, c'est-à-dire au taux maximum et 4 seulement à 60 %, sur les 60 concernées.

Ma question est donc rapide : comment cela va se passer ? Est-ce que les taux seront variables suivant les initiatives et les projets ?

Seront-ils plus faibles que les taux dont ont bénéficié les communes jusqu'à aujourd'hui ?

Cela nous interpelle un peu, d'autant que la commune de Castellar, qui bénéficie d'un taux de 50 %, se retrouve dans le groupe 2 de 10 à 40 %. Elle aura donc forcément, même si on lui applique le taux maximum, une baisse de 10 % du subventionnement.

Voilà les remarques que je souhaitais faire. Si l'on regarde le groupe 3, par exemple, il a un taux maximum de 60 %, alors que le groupe 4 a un taux minimum de 40 %. Cela signifie que les communes classées dans le groupe 4 pourraient obtenir un subventionnement de certains projets inférieur à celles classées dans le groupe 3.

J'aimerais donc avoir des explications sur ces chevauchements de fourchettes.

M. VINCIGUERRA.- Ce n'est pas sur le dossier en question, mais je voudrais faire une intervention globale, pour une mise au point globale au nom du Groupe.

Vous avez dit que nous sommes tous là pour "bosser". Pour ma part, je suis tout à fait prêt, comme vous, à honorer mon mandat 35 heures deux fois par semaine. Vous savez que je le fais.

Une fois dit cela, aujourd'hui 20 décembre, l'Opposition est présente à 90 % de son effectif dans cet hémicycle. Si ce ratio de présence était respecté par la majorité, nous serions 46 présents dans cet hémicycle, ce qui est loin d'être le cas.

Je suis désolé, nous avons été agressés, mais nous sommes là, donc un peu de modération dans les agressions, car si nous partons, je ne pense pas que votre majorité soit à même de vous fournir le quorum.

M. LE PRESIDENT.- De grands arguments pour le budget 2005 ! Vous avez vraiment besoin de faire des effets de séance !

Je vais répondre à Monsieur CUTURELLO, qui était beaucoup plus pragmatique que vous.

Monsieur CUTURELLO, vous me citez le cas de la commune de Castellar, mais c'est la seule commune sur les 105 qui se trouve en baisse à cause de ce mode de calcul. Vous avez pris la seule, toutes les autres se retrouvent à la hausse, toutes.

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas certain. Je ne le pense pas. Je ne le faisais pas dans un esprit polémique.

M. LE PRESIDENT.- Il y en a 104 à la hausse et une à la baisse.

M. CUTURELLO.- D'abord, je ne le faisais pas dans un esprit polémique, je notais simplement qu'il pouvait y avoir des variations.

Ensuite, vous dites que toutes sont à la hausse, mais ce n'est pas vrai si l'on applique votre système avec rigueur. Les taux des différentes tranches se chevauchent, les communes classées dans une tranche supérieure peuvent avoir des taux de subventionnement inférieurs à celles qui sont dans la catégorie inférieure, simplement parce que les taux des catégories que vous avez créées se chevauchent.

On ne sait plus trop.

M. LE PRESIDENT.- Si l'opération est éligible aux financements départementaux, la commune pourra inscrire le taux minimum de sa fourchette dans le plan de financement.

Si l'opération s'inscrit en plus dans une priorité départementale, elle pourra prétendre à un taux préférentiel qui pourra, en fonction de la taille du projet, être le plafond de cette fourchette de taux. Les communes pourront également proposer un taux en tenant compte des autres cofinancements.

On ne l'a pas inventé, c'est pour faciliter la tâche à des communes qui, aujourd'hui, n'arrivent pas à atteindre un plafond de cofinancement de 80 % que nous avons essayé de toutes les faire plus ou moins rentrer dans ce critère, mais c'est tout.

Vous savez, ce n'est pas le Conseil Général qui le décide d'autorité, nous avons consulté tous les maires des Alpes-Maritimes et le Président de l'association des maires, Monsieur COLOMAS, qui est là, pourrait en témoigner.

M. CUTURELLO.- Si je comprends ce que vous venez de me dire, je prends la première pour prendre l'ordre alphabétique, cela veut dire que la commune de Aiglun, du groupe 4, qui est actuellement à un taux de 70 %, se trouve donc dans la catégorie de 40 à 70 % et donc, pour certains projets, elle aura des subventionnements à 40 % et pour d'autres elle peut monter jusqu'à 70 % ?

M. LE PRESIDENT.- Non, elle aura toujours 70 %.

M. CUTURELLO.- Non, ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. LE PRESIDENT.- Si, elle aura toujours 70 %, dans les faits. Elle aura toujours 70 % du département.

M. CUTURELLO.- Pourquoi faire des fourchettes, alors ?

M. LE PRESIDENT.- Elle aura toujours 70 %.

M. CUTURELLO.- Mais elle est dans une fourchette de 40 à 70 %. Dans ce cas, il faut mettre des barèmes.

Dans le groupe 4, 34 communes sont à 70 % sur 60 et quatre ont un taux actuel inférieur à 60 % de financement.

Je ne comprends pas la nécessité de faire des tranches.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui vous est proposé permet à celles qui sont à 70 % aujourd'hui de ne pas descendre et à celles qui sont à 60 % aujourd'hui de pouvoir monter à 70 %.

M. CUTURELLO.- En lisant le document, ce n'est pas ce que j'ai compris.

D'ailleurs, nous avons une note au rapporteur, mais comme il n'est pas là, peut-être ne l'a-t-il pas indiqué. Sur les règles de conditions générales d'attribution des aides financières, il était écrit dans le règlement proposé que, "dans le but d'éviter les multiplications des petits versements", il avait été proposé de n'en effectuer que quatre au niveau des subventions, mais une modification dit : "la règle que je vous propose de retenir est une limitation à quatre versements pour les opérations d'un coût inférieur à 1 500 000 euros et six versements pour les opérations dont le coût est supérieur ou égal à ce montant".

Il y a donc des imprécisions.

M. LE PRESIDENT.- C'est la note au rapporteur, mais moi je vous dis que, par rapport à tous les calculs que nous avons effectués, nous avons cherché, par cette modification du règlement, à donner, à la fois plus de rigueur, plus de souplesse dans nos relations avec les communes, un meilleur taux de consommation et des subventions incitatives à rentrer dans les politiques départementales.

Nous faisons des contrats de plans départementaux avec les intercommunalités, mais nous ne voulons pas que certaines communes, qui s'inscriraient dans cette même dynamique, ne puissent pas bénéficier de notre aide dans des proportions identiques, voire supérieures lorsqu'elles sont dans des zones rurales.

Je prends le cas des écoles. Trouvez-vous qu'il était normal que nous donnions comme barème systématique et fixe une subvention de 70 000 euros par classe, quand on voit la montée démographique d'un certain nombre de communes rurales du département ?

Est-ce qu'une commune rurale du département, qui est obligée d'ouvrir deux classes d'un seul coup, a les moyens, avec une subvention de 70 000 euros simplement, d'ouvrir la classe ? Cela représente généralement 30 à 35 % de subventionnement.

Par contre, on arrivait parfois à subventionner à 70 ou 80 % la construction d'une salle des fêtes. Une salle des fêtes, c'est sympathique, c'est bien, cela permet de faire des choses, mais cela sert 30 jours par an, alors qu'une école sert 200 jours par an.

Je crois donc qu'il était normal qu'à un moment nous arrivions à cette modification qui nous permet d'être plus justes et plus équilibrés à l'égard des communes du département.

Je vous dis donc que celles qui étaient déjà à un taux maximum dans les faits le resteront, mais pour celles qui, hélas, étaient dans une catégorie inférieure, nous veillerons, grâce à ce nouveau barème, qu'elles puissent bénéficier d'un taux amélioré.

M. CUTURELLO.- Ma question était simplement, du fait que la quasi-totalité des communes sont à des taux très élevés dans une fourchette qui descend très bas, une interrogation sur la nécessité de faire une fourchette qui descend si bas.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que, lors de la DM1, on fasse déjà un bilan de l'application de cette modification de la réglementation.

Il vous appartiendra alors de nous dire "vous voyez, j'avais raison, on a fait prendre des risques à des communes moins subventionnées" ou, au contraire, de nous dire que vous constatez que.....

Je vous donne date, je propose que ce soit enregistré au procès-verbal, pour un bilan sur ce point dès la DM1.

M. CUTURELLO.- Je vous en remercie.

M. TUJAGUE.- Vous ne présentez que ce rapport ?

Je crois que vous aviez convenu, avec les Présidents du Groupe...

M. LE PRESIDENT.- Non, je voudrais maintenant vous présenter rapidement le rapport que doivent nous présenter M. KNECHT et M. ASSO.

Vous vouliez que l'on passe aussi le contrat de plan ?

M. TUJAGUE.- Non, dans ce cas je dis un mot sur celui-là, mais j'interviendrai à nouveau cet après-midi sur les autres concernant l'aménagement du territoire.

M. LE PRESIDENT.- Je suis très gêné, Monsieur LEROY arrive maintenant, donc le reste des rapports de Monsieur LEROY sera présenté en début d'après-midi, s'il en est d'accord.

M. LEROY.- Monsieur le Président, je m'excuse devant l'assemblée, nous avons une réunion extrêmement importante sur l'assainissement de tout l'ouest, je ne pouvais pas me permettre d'en être absent.

Merci d'accepter mes excuses.

M. LE PRESIDENT.- Non seulement je vous excuse, mais j'ai dû vous défendre, car Monsieur VINCIGUERRA vous a reproché de vous consacrer ce matin à l'ouest du département.

M. VINCIGUERRA.- Vous forcez quand même un peu la dose !

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez, le Président est obligé de défendre ses élus de l'ouest face aux attaques portées par d'autres élus de l'ouest.

S'il n'y a plus d'interventions sur ce rapport, on va se mettre d'accord ensemble, Monsieur TUJAGUE. Soit vous souhaitez intervenir maintenant sur ce rapport, soit vous ne souhaitez pas le faire maintenant, ce qui nous fait gagner un peu de temps, car je voudrais, avant la levée de séance, essayer, si l'on en est d'accord, de passer le contrat des Paillons, de passer le rapport que doivent nous présenter M. KNECHT et M. ASSO et de terminer là-dessus.

Etes-vous d'accord pour ne pas intervenir sur ce rapport, sauf à me dire que vous y êtes opposé, et intervenir sur le 4, où vous êtes aussi concerné, en me disant les choses que vous auriez souhaité dire sur le 3 ?

Dans ce cas je mets au vote le rapport n°3 et je mets en discussion le rapport n°4, sur lequel vous interviendrez. De toute façon, vous pourrez dire des choses.

Si vous êtes d'accord pour cette procédure, on procède ainsi. Si vous souhaitez intervenir sur le rapport 3, je reporte le rapport n°4 à cet après-midi pour passer tout de suite au rapport 79. C'est comme vous voulez.

M. TUJAGUE.- On est favorable aux trois, donc je dirai cet après-midi, si vous le permettez, quelques mots à ce sujet, malgré tout. On reporte à cet après-midi.

M. LE PRESIDENT.- Entendu, je vous en remercie.

Je mets donc au vote le rapport n°3.

- Vote – Le rapport n°3 est adopté à la majorité (abstentions du Groupe socialiste et Verts) -

Il y a eu une note au rapporteur sur le n°3 ? (oui). Si Monsieur LEROY peut en faire lecture, pour que ce soit inscrit au procès-verbal...

M. LEROY.- J'en fais état. Sur le rapport n°3, ce sont les conditions générales d'attribution des aides financières.

Au paragraphe 4, dans les dispositions diverses, figure une modification de la réglementation visant à limiter le nombre de versements à quatre, y compris l'avancement, dès le démarrage, et le solde. Le but en réalité de cette modification, ou de cette précision, est d'éviter les multiplications de petits versements. Il a été proposé une modulation de cette limitation, afin de ne pas léser les petites communes qui s'engagent dans d'importants travaux.

Enfin, Monsieur le Président, il s'agit des équipements sportifs. La nouvelle réglementation concernant le terrain de grands jeux propose de porter la subvention forfaitaire de 53 360 euros à 100 000 euros, conformément au cadre général défini pour le règlement départemental.

Le montant cumulé des aides publiques ne pourra excéder 80 % du coût hors taxes des travaux.

Voilà pour ce qui est de la note au rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je vais donc maintenant remettre aux voix le rapport n°3, car je n'avais pas fait précision de la note au rapporteur.

- Vote – le même vote est confirmé -

4.- Contrat de plan départemental "Pour un développement durable des Alpes-Maritimes" 2004-2009 – Approbation de la convention territoriale avec la communauté de communes du pays des Paillons

M. LE PRESIDENT.- Nous avons voté le contrat de plan départemental pour les quatre grandes communautés d'agglomération et nous avons décidé, au-delà des quatre grandes communautés d'agglomération, de faire bénéficier aux communautés de communes qui en ont exprimé le souhait, de pouvoir s'inscrire dans ce contrat de plan départemental pour les quatre grands domaines de compétences retenus : l'économie, le logement, les déplacements, l'environnement.

La communauté de communes des Paillons, présidée par M. TUJAGUE, a souhaité s'inscrire dans ce processus de contrat de plan départemental. Nous avons eu de nombreuses réunions de travail, notamment une en cet hémicycle avec l'ensemble des élus communautaires de votre communauté de communes. Chacun, en Commission, a pu faire l'inventaire de l'ensemble des dispositions prévues.

Au total, pour la période 2005 à 2009, l'intervention départementale s'élèvera au maximum à 9 511 000 euros sur l'ensemble des projets retenus.

Je laisse maintenant le soin à ceux qui voudraient intervenir de le faire.

M. TUJAGUE.- Vous nous la donnez maintenant ou cet après-midi ?

M. LE PRESIDENT.- Sur le contrat des Paillons.

M. TUJAGUE.- J'avais imaginé que c'était cet après-midi.

M. LE PRESIDENT.- Vous voulez intervenir cet après-midi ?

M. TUJAGUE.- Si vous voulez gagner du temps, oui.

Je pensais que vous aviez prévu, en réunion des Présidents, une intervention essentiellement par groupes de dossiers. C'est ce dont nous étions convenus.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais j'imaginai que, sur ce dossier précis, vous souhaitiez faire une intervention touchant à ce dossier précis.

M. TUJAGUE.- Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- C'est pourquoi je vous offre la possibilité de le faire, sans vous enlever pour autant cet après-midi la possibilité d'intervenir sur l'ensemble de la politique communale.

M. TUJAGUE.- Cela s'intégrait fort bien à l'intervention générale.

M. LE PRESIDENT.- Vous la ferez donc cet après-midi. Je mets donc le contrat de plan des Paillons au vote.

M. VINCIGUERRA.- Si vous voulez, j'interviens aussi cet après-midi.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes parfait ! Je mets au vote.

- Vote – Adopté à l'unanimité -

Je veux faire savoir en tout cas au Groupe socialiste, apparentés et Verts, combien je me réjouis de ce vote favorable, après qu'ils aient émis un vote négatif sur les contrats départementaux avec les agglomérations, mais vous vous en expliquerez vraisemblablement cet après-midi.

M. KNECHT.- Grâce au pluralisme.

M. LE PRESIDENT.- Ou alors, certainement que, en une année, pas sur tout, mais sur certains sujets, vous avez peut-être mûri, Monsieur KNECHT.

D'ailleurs, vous allez tout de suite nous le démontrer avec le professeur ASSO, car je rappelle que j'avais souhaité, dans notre règlement intérieur, que soit créée une Commission d'Evaluation et de Contrôle des Marchés au sein de notre Assemblée, qui puisse être coprésidée par un membre de la majorité et un membre de l'Opposition.

Commission d'Evaluation et de Contrôle des Marchés

Je remercie à la fois Bernard ASSO et Jean-François KNECHT de la qualité du travail qu'ils ont effectué ensemble et des conditions dans lesquelles ils l'ont fait avec l'ensemble des membres de cette Commission.

Je remercie aussi des moyens que les services ont mis à leur disposition pour leur permettre d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions de transparence possible.

Tout n'a certainement pas été parfait, c'était un premier exercice, pas simple, difficile pour chacun et nous avons certainement encore à améliorer nos procédures pour que cette Commission apporte le plus grand nombre de services possibles à notre collectivité, pour améliorer l'exécution de ces marchés et de ces conditions d'application.

Je ne sais pas comment vous avez souhaité vous répartir les rôles. Qui souhaite s'exprimer le premier ?

M. ASSO.- Merci, Monsieur le Président. Je pense effectivement que cette création a été originale et le sera encore, à la fois parce qu'elle est coprésidée et parce que nous avons essayé de répondre à l'ambition qui était celle d'une coprésidence effective et efficace.

Par ailleurs, parce qu'il s'agit, pour nous, d'avoir un instrument qui doit être compris, pas simplement pour contrôler dans certains cas ce qui peut donner lieu à des interrogations ou des questions, mais également d'en faire un outil d'amélioration de la dépense publique. C'est dans cet esprit qu'il faut le concevoir.

Comme outil d'amélioration de la dépense publique, il est vrai qu'encore un certain nombre de moyens manqueront aujourd'hui, mais seront à disposition dans l'année 2005, puisque, en fait,

justement, en travaillant, concrètement on a pu prendre connaissance et conscience de ce qui pouvait nous manquer pour atteindre l'objectif fixé.

Il reste que, de ce point de vue, nous avons malgré tout réussi à faire un certain nombre de choses, à la fois du point de vue de l'élaboration du règlement intérieur de la commande publique, qui a été étudié par la Commission et adopté par l'assemblée.

Nous avons également défini une sorte de typologie de la commande publique et je crois qu'il était important que nous ayons un regroupement administratif également autour du thème de la commande publique, ce qui n'a pas été aisé à mettre en œuvre, puisqu'il a fallu restructurer et en même temps identifier ceux qui pourront assumer cette tâche.

Lorsque certains services ou le Directeur Général des Services ou d'autres ont pu s'interroger sur la validité de certaines procédures concernant, par exemple, l'élaboration d'une transaction avec une entreprise telle que GTM ou encore s'interroger sur un marché de la téléphonie mobile, la Commission a pu être saisie à bon escient.

Nous avons également eu le souci et l'ambition d'avoir, assez rapidement, une étude qui nous serait remise pour établir la comparaison des coûts de construction des collèges, en tenant compte, bien évidemment, des particularités de notre relief et de la donnée foncière qui est la nôtre.

Il ne s'agit pas, nous avons insisté sur ce point, d'un contrôle sur d'autres organismes idoines ou ad hoc, tels que la Commission d'Appel d'Offres. Il ne s'agit pas du tout de cela, il s'agit de pouvoir améliorer, je le répète, les procédures de la commande publique, mais également de pouvoir mieux évaluer la dépense publique.

Dans cet esprit, nous avons gardé la ligne de crête qui était celle de ces ambitions, de ces missions et également laissé le rôle plein et entier à la Commission d'Appel d'Offres qui a, bien évidemment, pour mission, sur la base des études présentées par les services, de faire ses choix, en tenant compte du Code des Marchés.

Le premier semestre 2005 nous permettra peut-être de commencer à trouver les termes d'une vitesse de croisière, non pas définitive, mais pour l'année 2005 bien sûr, puisque nous aurons pour objet d'examiner le dispositif de maîtrise d'œuvre pour les travaux réalisés par le Conseil Général, d'examiner les contrats d'assurance du Conseil Général, d'étudier également l'état et la réalisation des carrefours giratoires, mais également de nous préoccuper, peut-être enfin, du domaine social.

Ce système de la Commission, je le répète, est particulièrement intéressant, dans la mesure où des réunions nous permettent d'évaluer la pertinence de nos actions.

Il faudra, je crois, passer à des formes de contrôles aléatoires sur certaines exécutions de marché et se donner des évaluations de pertinence et d'adéquation de la dépense au but. Je pense que nous sommes au début d'un travail et que ce travail est, à mon sens, de nature à rehausser la capacité qu'a le Conseil Général d'évaluer sa propre politique publique générale.

Voilà ce que je voulais dire. J'ai ainsi la possibilité de passer la main à Monsieur KNECHT, et ensuite, peut-être, de la reprendre, pour ne pas lui laisser la main tout seul.

M. LE PRESIDENT.- Avant, je veux vous signaler que, dans la revue Marchés Publics, dans son édition de novembre 2004, est salué le fait que le département des Alpes-Maritimes est le premier département de France à innover dans ce domaine du contrôle des marchés publics, que ce soit par la création de cette Commission ou par cette volonté d'associer à la fois les élus de la Majorité et de l'Opposition à ce choix de transparence.

M. KNECHT.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je crois que vous avez bien défini, Monsieur le Président, dans votre propos introductif, à la fois l'esprit et la lettre de cette Commission, tout en indiquant, et je crois que c'est bien du point de vue de l'honnêteté intellectuelle et je partage ce constat, les limites.

Bien entendu, la Commission d'Evaluation des Marchés Publics n'est pas là pour se substituer à toute une série d'organismes de contrôle, en amont ou en aval ou périphériques à la sphère publique.

Elle essaie, modestement, et je crois en partie efficacement, d'améliorer les conditions juridiques et financières du lancement des marchés publics, de leur mise en concurrence et de leur application, y compris jusqu'à la problématique du mandatement que nous évoquons tout à l'heure, sur laquelle j'ai cru comprendre que vous partagiez tout à fait les interrogations qui étaient les miennes.

Je ne vais pas vous refaire le rapport que Bernard ASSO a fait de façon tout à fait satisfaisante, avec à la fois un premier bilan d'activité, un programme d'activité pour le premier semestre 2005, auquel il conviendra d'ajouter quelques points, que j'avais évoqués en réunion des Présidents.

Premièrement, en effectuant une veille juridique, nous avons pu constater, par l'intermédiaire de Marc CONCAS qui nous représente à la Commission d'Appel d'Offres, qu'une jurisprudence nouvelle du Tribunal Administratif de Nice avait invalidé la passation de marchés depuis janvier 2004, quand les critères n'étaient pas pondérés.

Traitant de cette question en Commission d'Appel d'Offres, puis en réunion des Présidents, vous avez, Monsieur le Président, pris le parti, ce dont je vous remercie car c'est à la fois sage et prudent, de déclarer sans suite plusieurs marchés qui ne respectaient pas cette jurisprudence locale, qui nous est en l'état applicable, puisque y compris le Préfet des Alpes-Maritimes (je le dis à l'attention des Maires) a fait une circulaire début juillet 2004 demandant aux collectivités d'appliquer, si j'ose dire, un principe de précaution juridique et de déclarer sans suite ces marchés.

Sur la problématique des associations intervenant dans le secteur social, en complément de ce qui est prévu dans les travaux de la Commission au premier semestre 2005, nous avons, là aussi, acté en Commission des Finances et/ou en réunion des Présidents que nous serait présenté, au premier semestre 2005, un bilan annuel de l'ensemble des associations, intervenant notamment dans le domaine de la prévention de la délinquance ou la protection de l'enfance.

Autre point également, toujours en matière de veille juridique, une jurisprudence du Tribunal Administratif de Montpellier d'octobre 2004 a déclaré, là aussi je m'adresse aux Maires, qu'il était indispensable, donc que constituait une formalité substantielle le fait, dans l'appel public à la concurrence, de publier une estimation du marché.

Là aussi, cette nouvelle jurisprudence, bien que n'étant pas encore d'application nationale, devrait être prise en compte par les services du Conseil Général et nous devrions être à même, ou du moins les services devraient l'être, de présenter, lors du rapport obligatoire sur l'exécution des marchés, l'ensemble de ces données, à la fois la pondération des critères et l'estimation, ce qui, du point de vue de la transparence, donnera une vision tout à fait générale.

Je crois effectivement que la Commission a plutôt bien travaillé, je crois dans un bon état d'esprit, comme l'a indiqué Bernard ASSO. Je le redis et je profite de cette séance publique pour dire qu'il n'y aucune intention maligne ni aucune mise en cause ou suspicion, notamment pour ce qui est des travaux de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission doit faire son travail le plus sereinement possible, pouvoir, comme nous l'avons fait sur le marché de téléphonie mobile et le protocole du tunnel, regarder les choses tout à fait posément, avec l'appui des techniciens, dire ce qui va et ne va pas et regarder tout cela sereinement, afin d'apporter les remèdes et les améliorations sur les processus administratifs mis en œuvre par les services du Conseil Général.

Le but est de garantir une meilleure exécution de tout ceci, afin d'aboutir, et je crois que c'est le cas dans un certain nombre de domaines, à des économies substantielles d'importance. Le travail de fond de la Commission d'Appel d'Offres est aussi celui-là.

C'est aussi, d'une façon générale, mieux garantir une transparence et une sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs dans cette problématique difficile et ô combien sensible des marchés publics. De ce point de vue, Monsieur le Président, on ne peut que partager ce que vous venez de dire, y compris le fait qu'une revue spécialisée de renom souligne, à juste titre, le caractère novateur, qui, pourquoi pas, dans quelques années, pourrait se généraliser dans l'ensemble des collectivités, ce qui, compte tenu des enjeux, me semble une précaution, à tous égards, de bon aloi.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Au-delà du débat qui, malheureusement, est traditionnel et oblige chaque camp en début de séance budgétaire, je veux vous dire en tout cas combien j'ai pu apprécier les conditions dans lesquelles nous avons travaillé et les systèmes d'alerte mis progressivement en place, qui ont permis d'éviter à la collectivité un certain nombre de difficultés.

Je pense pouvoir dire que Bernard ASSO et vous-même avez, à l'égard de la collectivité en général, fait votre travail avec une grande loyauté et une grande rigueur, ce dont je tiens encore à vous remercier.

Je souhaite d'ailleurs, en me tournant vers M. le Préfet BAYLE, notre Directeur Général des Services, que progressivement les moyens mis à votre disposition soient renforcés, car vous savez combien je me suis plaint moi-même des difficultés d'exécution de nos marchés, combien je me suis plaint moi-même du surnombre d'appels d'offres infructueux, même si cette Commission travaille de manière tout à fait indépendante par rapport à la Commission d'Appel d'Offres, du nombre de marchés qui font l'objet, en cours d'exécution, d'avenants qui dépassent des proportions raisonnables et des retards accumulés.

Dans mon propos de présentation du budget 2005, je n'ai pas parlé de moins dépenser, mais de mieux dépenser. Je pense que nous pouvons aujourd'hui, au contraire, aider les entreprises, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, car je souhaite que notre département soit le plus ouvert possible à cet égard.

Nous avons démontré que nous avons capacité, avec elles, à dynamiser l'ensemble des marchés publics, pour réaliser plus, dans de meilleures conditions et à un meilleur coût. Je suis convaincu que dans l'année ou les deux années à venir, votre Commission nous y aidera et aidera, par voie de conséquence, le monde de l'entreprise à parvenir à ces résultats. Il en va de l'intérêt de tous.

Je vais maintenant, puisque Monsieur KNECHT n'intervenait pas en tant qu'opposant, mais en tant que co-rapporteur avec Monsieur ASSO, mais l'Assemblée est libre, demander si quelqu'un

souhaite intervenir sur ce sujet ou contester des points de ce rapport tel qu'ils nous sont présentés par Messieurs ASSO et KNECHT.

Je vous en remercie. Je vais donc le mettre aux voix.

M. ASSO.- Nous ne votons pas.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur KNECHT et vous ne votez pas, d'accord.

- Vote – Adopté à l'unanimité (Monsieur KNECHT et Monsieur ASSO ne participent pas au vote) -

Ce rapport est adopté. Je vous propose de lever la séance et de nous retrouver à 15 H 30.

La séance est suspendue à 12 H 36.



La séance est reprise à 15 h 40

M. ESTROSI.- Mes chers collègues, je vous invite à reprendre place.

Je vais passer la parole à M. Leroy pour le rapport n° 6.

M. LEROY.- M. le Président, étant président du syndicat concerné, j'ai demandé à M. Tabarot de rapporter ce dossier.

M. ESTROSI.- Je vous demande de rapporter le n° 8 et ensuite, je passerai la parole à M. Tabarot.

8. Programme 2005 des opérations d'investissement de la fonction sécurité : construction de gendarmeries, d'hôtels de police, bâtiments de sécurité civile et centre d'éducation fermé

M. LEROY.- Par ce rapport, je vous propose de rendre compte de l'exécution des décisions prises par l'assemblée départementale durant les années précédentes, d'inscrire les crédits de paiements nécessaires pour les études et les travaux d'investissement projetés en 2005, ainsi que les autorisations de programme nécessaires pour les gendarmeries, hôtels de police et le Centre d'éducation fermé de Cagnes-sur-Mer.

Je vous propose également de donner délégation à la commission permanente pour décider des modalités de développement des marchés nécessaires et de confirmer la liste des opérations, ainsi que leur échéancier financier annuel.

M. ESTROSI.- Je vous remercie M. Leroy. Je passe maintenant la parole à M. Tabarot pour le rapport n° 6.

6. Aides aux collectivités (engagement dotation 2004)

M. TABAROT : Par ce rapport, je vous propose d'accorder aux communes de Guillaumes et de Mandelieu des subventions départementales, de réévaluer la subvention départementale de 532.863 € accordée en faveur du SILCEN pour l'aménagement des abords et du centre historique de Berre-les-Alpes en la portant à 1.015.756 €, de prélever les crédits nécessaires sur les chapitres 916 et 917 du budget départemental de l'exercice 2004 et d'autoriser, par ailleurs, le président du conseil général à signer les documents et notamment une convention entre l'Etat, le syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents, et le Département. En effet, en raison du refus, que nous souhaitons provisoire, de la Région de signer cette convention, le syndicat risque de perdre les financements d'Etat, allant de 25 à 45 % des travaux à réaliser, s'il n'y a pas au moins trois signataires à la convention. Je vous rappelle que l'Etat a choisi de financer ce dossier parmi les deux cents dossiers présentés sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre du plan Bachelot.

M. ESTROSI.- En l'absence de M. Nègre, je vais rapporter moi-même le dossier n° 5.

5. Contrat de plan Etat-Region : approbation des contrats d'agglomération CANCA, CASA, CAPA, CARF et contrats de pays Paillons, Vallées d'Azur Mercantour, Vésubie

Par ce rapport et la note complémentaire, je vous propose d'adopter :

- les contrats d'agglomération avec les communautés d'agglomérations Nice Côte d'Azur, Sophia-Antipolis, Pôle Azur Provence, Riviera Française ;

- des contrats de pays :

* des Paillons, porté par l'association pour le développement du pays des Paillons,

* des Vallées d'Azur Mercantour, porté par la communauté de communes Cians-Var,

* de la Vésubie, porté par l'association de communes pour un pays de la Vésubie ;

Je vous demande également d'inscrire les crédits de paiement et les autorisations de programme prévues par les contrats et validées au préalable par les comités de pilotage et de m'autoriser à signer les contrats correspondants et les annexes financières.

De prendre acte que pour les contrats Vallées d'Azur Mercantour et Vésubie, dont les opérations n'ont pas fait l'objet d'un contrat de plan départemental, la participation du conseil général intervient à parité avec celles de l'Etat ou de la Région, de désigner M. NEGRE pour représenter le Département auprès des comités de pilotage des contrats d'agglomération et de pays et de donner délégation à la commission permanente pour le suivi des dossiers, de se prononcer sur les avenants aux conventions nécessaires à la mise en œuvre, au suivi, à l'évolution et au bon déroulement des présents contrats et autoriser le président du conseil général à les signer au nom du Département et de prendre acte que MM. ALBIN, GINESY, LELEUX et THAON ne prennent pas part au vote.

7. Politique départementale d'aménagement du territoire

Il s'agit de la nouvelle dynamique territoriale impulsée par la mise en œuvre de l'intercommunalité avec les opérations qui touchent à l'aménagement et à l'urbanisme, au développement des pôles d'excellence et des zones d'activités, à l'information géographique et cartographique, au raccordement au réseau régional à très haut débit de quatre nouveaux sites (IUP tourisme, STAPS, CROUS à Nice, Laboratoire du Lazaret) et à la modification de raccordement concernant deux sites de l'université de Sophia-Antipolis (l'Ecole supérieure en sciences informatiques et le Centre de ressources informatiques).

Je passe la parole à ceux qui désirent s'exprimer sur les projets d'aménagement du territoire, aides aux collectivités et sécurité.

M. Tujague, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- Je vous rappelle que nous avons approuvé ce matin le règlement départemental des aides aux collectivités et je voudrais simplement faire une observation assez similaire à celle de M. Cuturello, sur la fourchette de taux instituée par ce règlement. En effet, il y a un taux maximum et un taux minimum pour les communes, en fonction de l'intérêt des projets. Vous nous avez affirmé que les taux en vigueur aujourd'hui ne seraient pas remis en cause, je crains que le règlement le permette, malgré tout. Ce point nécessite une attention particulière.

Sur le contrat de plan départemental des Paillons, nous sommes satisfaits du contenu et de la manière dont le travail a été réalisé. Nous avons approuvé le principe de cette contractualisation et

nous avons vérifié, dans la pratique, que ce qui était envisagé s'est réalisé et le Département a bien pris en compte les attentes du pays des Paillons.

J'insiste cependant sur le fait qu'il s'agit d'un contrat avec la communauté du pays des Paillons mais qu'il existe aussi un contrat avec le pays des Paillons.

M. ESTROSI.- M. Tujague, il est important de distinguer entre la politique départementale des contrats d'intercommunalité, communautés d'agglomération et communautés de communes, et des pays.

M. TUJAGUE.- J'ai prévu d'évoquer cette différence. J'observe que ce type de contractualisation est extrêmement intéressant pour l'assemblée départementale mais également pour les communautés et les communes, dans la mesure où cela permet de programmer dans le temps. Vu les sommes en jeu, veillons à ce que cela n'instaure pas de nouvelles formes de tutelle.

Sur le rapport concernant les contrats de pays, nous apprécions qu'ils soient signés, mais nous regrettons que l'Etat se soit désengagé par rapport à ce qui était annoncé. J'insiste sur le fait qu'il y a une grande différence entre le contrat de plan départemental et les contrats de pays.

Sur les contrats de plan aussi, il faut veiller à ce que les communes, à titre individuel ou pour des projets qui n'entrent pas dans le contrat de plan, ne soient pas exclues des procédures de subventionnement.

En ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, nous déplorons l'oubli de l'agriculture car nous estimons qu'un développement équilibré du territoire passe par l'existence de terres agricoles, y compris en zone urbaine.

Je souhaite ensuite évoquer le projet qui aurait été élaboré par les communautés du littoral, à la demande de la DATAR, et qui s'inscrirait, semble-t-il, dans une dynamique européenne ; il serait envisagé un développement basé sur de grandes régions et de grandes métropoles, la métropole Nice Côte d'Azur serait candidate. Nous avons appris, que nos communautés étaient également associées à cette réflexion, or les élus ne semblent pas avoir été sollicités. Le conseil général a été certainement associé et nous nous étonnons que ce projet n'ait jamais été évoqué dans cette assemblée. Dans la mesure où ce projet se superpose, partiellement, totalement, à ce qui se construit à notre niveau, une clarification s'impose.

Je désirerais connaître, M. le président, votre point de vue sur ce sujet.

Je finirai mon intervention par une observation sur les gendarmeries. Je regrette qu'il faille attendre, entre six mois à un an, la réponse de la direction générale de la gendarmerie sur les projets qui lui sont soumis. Pendant ce temps là, les gendarmes attendent d'être logés dans des conditions satisfaisantes.

De plus, le décalage entre l'estimation du coût de construction des gendarmeries et les estimations qui ont été réalisées par les services du conseil général diffèrent du simple au double. Cette anomalie mérite une réflexion.

M. ESTROSI.- M. Vinciguerra, vous avez la parole.

M. VINCIGUERRA.- Si vous le voulez bien, M. le Président, j'interviendrai sur le rapport n° 4, Patrick Allemand sur le 5 et je reviendrai intervenir sur le 7.

Sur le n° 4, nous n'avons pas voté le contrat de plan départemental pour les agglomérations car, à cette époque, vous nous avez proposé un programme qui mettait les partenaires devant un fait accompli : d'une part, par un choix unilatéral des projets soutenus et d'autre part, par une fixation également unilatérale des taux de financement du conseil général. Nous avons estimé que ces projets risquaient d'être irréalisables, faute d'un financement extra municipal suffisant, étant donné le niveau de financement du Département. De plus, certains projets n'étaient pas conformes à une optique de développement durable.

Dans le dossier qui nous est soumis, certains éléments diffèrent, notamment avec des taux de subventionnement nettement plus forts, qui permettront, à ce moment-là, une réalisation effective et des choix d'objectifs de nature à recueillir le plus grand consensus. Nous pensons que le contrat de plan qui nous est aujourd'hui présenté a beaucoup plus de chance de déboucher. Il est plus conforme à nos attentes et c'est la raison pour laquelle nous le votons.

M. ESTROSI.- Je vous félicite de trouver plus de cohérence dans ce contrat de plan que dans les autres.

M. Patrick Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- M. le Président, je vous précise que notre vote d'aujourd'hui s'explique par le fait que l'on se prononce aussi sur le contrat qui accompagne le contrat d'agglomération, mais surtout parce plusieurs opérations inscrites dans le contrat de plan départemental se retrouvent dans les contrats d'agglomérations. En effet, l'Etat et la Région sont venus les abonder, ou inversement selon le point de vue duquel on se place. On retrouve à la fois dans le contrat d'agglomération, les financements conséquents du Département, les financements de l'Etat, les financements des communautés d'agglomération et les financements de la Région. On dispose d'une véritable photographie de ce que l'on peut envisager de faire sur deux ans et non pas sur huit, puisque le contrat de plan départemental se situe sur une perspective à plus long terme. Nous bénéficions donc d'une vision globale qui nous permet d'apprécier l'apport de chaque collectivité, à savoir le Département, la Région, l'Etat et les communautés d'agglomération.

M. ESTROSI.- Etes-vous en mesure de m'indiquer, M. ALLEMAND, quels sont les apports de l'Etat et de la Région ?

M. ALLEMAND.- Le conseil régional a voté le 17 décembre à Marseille avec des annexes financières, sur plusieurs contrats.

M. ALBIN.- Vous les avez.

M. ESTROSI.- Les montants individualisés ?

M. ALLEMAND.- Je tiens à souligner que je dispose de chiffres plus importants que les vôtres pour le Département.

M. ESTROSI.- J'ai eu des difficultés à obtenir ces chiffres.

M. ALLEMAND.- Je vous donne le rapide calcul que j'ai fait. J'ai pris trois exemples :

- Sur les annexes financières (cela ne veut pas dire qu'il y a toutes les opérations), j'arrive à un total, pour la CANCA (j'arrondis pour que vous ayez un ordre de grandeur) de 43 M€ d'engagement de l'Etat, sur les deux ans, de 32 M€ pour la Région et de 47 M€ pour le Département.

- Sur la communauté de Grasse, j'ai 8,3 M€ pour l'Etat, 9 M€ pour la Région et 3 M€ pour le Département, mais nous n'avons pas encore de précision concernant la participation financière que vous avez évoquée lors de l'inauguration de la gare de Grasse, sur la suppression du PN5. C'est la raison pour laquelle la participation du Département est minorée.
- Sur le pays des Paillons, par exemple, j'ai 1,5 M€ pour l'Etat, 3,4 M€ pour la Région et 3,7 M€ pour le Département des Alpes-Maritimes, ces opérations incluant la participation des uns et des autres à la modernisation de la ligne Nice/Breil.

C'est le « moment de vérité » dans le sens où l'on va connaître les opérations qui se réaliseront, c'est-à-dire celles où il y a au moins trois des quatre partenaires qui financent, et celles qui seront difficiles à réaliser car pour l'instant soit la Région, soit le Département se retrouvent seuls à financer. Par ailleurs, nous sommes en attente des résultats de l'Etat au niveau du FNADT.

Nous les votons aujourd'hui car nous avons une vision sincère de ce qui va se passer dans les deux ans qui viennent. Dans la mesure où ces engagements sont fermes, nous sommes sûrs de ce qui sera réalisé dans les deux ans par le conseil général, la Région et l'Etat.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas d'annexe financière pour la CARF car le contrat est en cours de négociation.

M. ESTROSI.- Ni pour la CARF ni pour la CASA, d'ailleurs.

Il y a des sujets qui me paraissent ne pas mériter de polémique. J'avais essayé de vous convaincre l'année dernière. Certes, M. Vinciguerra et vous même tentez de justifier vos choix passés. Je vous rappelle que M. Vauzelle et moi-même avons choisi de voter le contrat de plan, et je salue les conseillers régionaux de l'époque, Mmes Giudicelli et Tabarot, qui siégeaient avec moi au conseil régional et qui ont permis l'adoption du contrat de plan Etat-Région.

Nous l'avons voté en l'an 2000 et vous nous dites : « vous comprenez, nous, nous avons voulu attendre tout ce temps pour le voter sur deux ans, pour avoir des estimations et des chiffres clairs ». Attendez, mais je crois rêver ! L'année dernière, on était au budget 2004, cela faisait quatre ans que le contrat de plan était voté, on ne voyait rien venir et vous nous avez reproché de prendre l'initiative parce qu'on ne voyait rien venir ! Et, aujourd'hui, vous essayez de vous justifier en me disant que vous le votez pour deux ans. Attendez, on a perdu cinq ans ! Depuis 2000, il devrait y avoir un contrat de plan avec les agglomérations.

M. VINCIGUERRA.- On ne parle pas de la même chose.

M. ESTROSI.- Si, on parle exactement de la même chose.

Je vous précise que dans chaque contrat de plan Etat-Région, la part du Département est systématiquement la plus élevée.

J'aurais préféré que vous reconnaissiez le retard qui a été pris et que vous remerciez le Département d'en faire plus que l'Etat et la Région, dans le contrat de plan Etat-Région.

Je suis convaincu que sans le contrat de plan départemental, il n'y aurait rien dans le contrat d'agglomération. Pour ne pas être ridicule, il fallait, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, essayer de se rapprocher des chiffres des Alpes-Maritimes, Par ailleurs, je remercie et je félicite le parti communiste d'avoir tout de suite saisi l'intérêt départemental. Quelquefois, je pourrais appeler les électeurs de gauche de notre département et de notre région à réfléchir lors des opérations

électorales afin de ne pas se tromper sur le choix de l'opposition qui pourrait être la plus dense et la mieux représentée dans notre assemblée.

Au regard des sommes figurant dans les contrats d'agglomération, je trouve que l'effort de la Région est modeste, alors que cela relève davantage de sa compétence que de la nôtre. En effet, le développement économique est une compétence transférée par l'Etat aux Régions et non aux Départements. Or le Département agit davantage en la matière que la Région. Il y a donc une anomalie.

M. Vinciguerra, je ne comprends pas que vous puissiez justifier votre vote sur le contrat de plan de la communauté de communes des Paillons cette année, par un souci de cohérence. Rien n'est cohérent dans le fait que pendant un an, le Département ait mis en œuvre un contrat de plan et qu'il a fallu attendre l'année suivante, pour que la Région s'aligne sur nous. Il est également effarant que ni la CASA, ni la CARF, n'aient avancé sur ces sujets. On est en droit de se demander ce qu'il va rester sur les deux ans.

Pour finir, je répondrai à M. Tujague, en même temps qu'à vous, sur les contrats de pays.

Je distingue les contrats de pays des contrats de communes, en raison de la complexification des procédures, notamment du fait de la superposition des structures telles que les pays ou les intercommunalités à fiscalité propre. Ainsi, même dans ma majorité, cette vision n'est pas toujours partagée.

Les pays sont des structures porteuses d'un projet et elles ne doivent rien coûter à la collectivité. Or, créer un pays avec la volonté de recruter un directeur, un chargé de communication ou un chargé de mission, alors qu'il existe à côté une communauté de communes ou une communauté d'agglomération, rend incompréhensible le système.

J'ai essayé de mettre en cohérence le territoire départemental et c'est la raison pour laquelle, dans un souci de lisibilité de la politique départementale, j'ai souhaité que le Département dégage des financements dans quatre secteurs majeurs dont se sont saisis les intercommunalités à fiscalité propre : il s'agit des communautés d'agglomération et des communautés de communes. La communauté de communes des Paillons s'est parfaitement inscrite dans ce schéma.

Vous évoquiez l'agriculture. Je vous précise que l'agriculture est un élément de développement économique qui peut parfaitement être traité dans ce cadre et je vous propose que nous ayons une vision évolutive sur ce sujet. Je suis prêt à l'aborder avec vous ainsi que M. Ginésy, qui a en charge le secteur.

Mais essayons de simplifier et, en même temps, je vous réponds sur la démarche métropolitaine. Je partage votre vision. Aujourd'hui, la DATAR se déclare prête à financer une vingtaine de projets métropolitains en France. Vous avez dit cinq, j'ai dit vingt et le préfet Bayle nous a fait transiger à quinze. Pour se faire, des crédits européens et des crédits de la DATAR sont promis. Nous devons mettre en cohérence un territoire qui n'est pas une métropole. Je refuse que l'on communique sur une image métropolitaine des Alpes-Maritimes. Nous sommes un territoire d'exception depuis la Méditerranée jusqu'au plus haut sommet des Alpes et non une métropole. Notre territoire doit se rendre attractif, que ce soit pour la délocalisation d'entreprises étrangères qui viennent chercher la qualité d'accueil de nos territoires et son attractivité, que ce soit pour sa qualité de vie et d'environnement que nous voulons privilégier, pour la défense des énergies renouvelables que nous voulons mettre en exergue, pour l'addition, en termes de tourisme, des cultures que nous voulons mettre en valeur à travers notre patrimoine, que ce soit dans nos grands centres urbains et nous aurons, sans doute, à propos de la politique de logement, l'occasion de parler tout à l'heure de la réhabilitation de nos centres anciens et de nos villages du haut pays.

Je souhaite que les crédits européens et les crédits de la DATAR permettent d'une part de mettre en cohérence notre travail et les contrats que nous signons ensemble, entre nos intercommunalités, le conseil général, la Région et l'Etat, et d'autre part d'abonder les politiques que nous avons choisies et sur lesquelles chacun est associé. En effet, lorsque j'ai été invité à participer à une réunion sur le sujet avec les présidents d'agglomération, j'ai demandé à ce que les communautés de communes et les grandes intercommunalités autres que les communautés d'agglomération de notre département y soient associées. Je me ferai donc le défenseur de l'ensemble des communautés de communes qui ne seraient pas associées aux communautés d'agglomération dans ce débat. Je voudrais que le Département soit le lieu où nous veillerons, si jamais nous obtenions cette enveloppe de crédits européens et de la DATAR, à ce que, sur l'ensemble de ces contrats, cette somme puisse être répartie équitablement, et qu'à aucun moment cela ne serve de prétexte à décliner en communication le mot « métropole ».

Je suis donc favorable à une démarche qui associerait tous les acteurs, mais opposé au fait de rajouter une démarche structurelle à un empilement de structures.

Nous sommes donc, M. Tujague, d'accord sur ce sujet. En tout cas, telle est la position que je voudrais voir retenue par les élus du département et par le conseil général. Je profite de cette occasion pour vous répondre.

Concernant votre observation sur le coût des gendarmeries, je tiens à vous rappeler que dans d'autres domaines, comme la ligne Cannes/Grasse au contrat de plan Etat-Région, l'estimation des travaux s'élevait à 200 MF (je parle en francs puisqu'en 2000 nous avons négocié en francs), alors que finalement, cette ligne a coûté 500 MF, sans compter les passages à niveau qu'on veut nous imposer. Est-ce acceptable ? On ne peut cependant plus reculer.

Pour les gendarmeries, comme n'importe quel bâtiment, il y a toujours des réévaluations, quelques années plus tard. Nous sommes protégés par le fait que nous touchons, sur chaque gendarmerie, une subvention du ministère de la Défense qui s'élève à 18 % et nous avons une garantie de loyers réévalués qui, systématiquement, couvriront nos annuités d'emprunt. Cela me semble donc moins dangereux, sur les opérations « gendarmerie », qu'il y ait des réévaluations parce qu'on a la garantie d'avoir une contrepartie. En revanche, lorsque la 202 bis est chiffrée à 1 000 MF et qu'elle coûte finalement 2 000 MF, cette réévaluation est plus dangereuse.

En conclusion, M. Tujague demandait que nous veillions à ne pas écarter les communes. Je suis attaché à ce principe, d'ailleurs, la réglementation départementale que nous avons votée ce matin, et dont M. Cuturello et vous-même avez dit un mot, avait aussi pour objectif, au moment où nous votons ces contrats, de veiller justement à ce que sur tous les sujets qui ne relèvent pas des contrats d'agglomération ou de communautés de communes, nous puissions accompagner individuellement les communes aux taux le plus élevés possible. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet avec M. Leroy. Je veux rassurer l'ensemble des maires sur le fait que sur tous les sujets qui ne relèvent pas des quatre domaines majeurs de compétence que nous avons listés, ils seront aidés au meilleur taux possible, meilleur que celui accordé antérieurement.

Enfin, concernant les contrats de pays, je n'y suis pas favorable, mais dans la mesure où le Département a signé les contrats de pays et vu que pour celui du Paillon le coût total est de 2 424 384 €, je demande à M. Allemand d'être attentif :

- coût du Département : 705 825 €, soit 29,11 % de participation ;
- coût de la Région : 440 734 €, soit 18,18 % de participation ;
- coût de l'Etat : 234 150 €, soit 10 % de participation.

Je remarque d'ailleurs que ce contrat intègre le financement de la ligne Nice-Breil.

M. ALLEMAND.- Oui, c'est un fait.

M. ESTROSI.- C'est un fait, voilà.

M. ALLEMAND.- C'est valable pour vous comme pour nous, d'ailleurs.

M. ESTROSI.- Ce n'est pas valable pour nous car nous ne faisons qu'être cosignataires d'un contrat de plan. J'aurais trouvé cela plus logique que vous me parliez en toute transparence de Nice/Breil dans le cadre de la communauté de communes des Paillons, car cela relevait effectivement de la politique des déplacements et de la politique d'aménagement du territoire, et même de l'environnement.

Concernant le Mercantour, la part de financement du Département s'élève à 21 %, celle de la Région à 15 % et celle de l'Etat à 21 %.

Concernant la Vésubie, la répartition est la suivante : 19,7 % pour le Département, 19,3 % pour la Région et 16 % pour l'Etat. Je relève que systématiquement, dans une politique de pays, voulue par la Région, contractualisée entre l'Etat et la Région, mais qui n'est donc pas le contrat de plan départemental, le Département demeure le financeur le plus important.

Par conséquent, je pense qu'aucune polémique ne doit être engagée sur ce sujet. Même si j'estime, comme M. Tujague, que les structures s'empilent les unes sur les autres, le Département reste le meilleur partenaire. Je pense, donc M. Vinciguerra que vous avez eu tort de ne pas cosigner le contrat de plan départemental l'année dernière. En 2000, j'ai signé le contrat de plan Etat-Région avec Michel Vauzelle et j'avais dit à un certain nombre de collègues qui ne l'avaient pas voté que je voulais avoir le droit de revendiquer la part du Département lors de chaque inauguration sur le territoire des Alpes-Maritimes jusqu'en 2007.

A contrario, vous ne pourrez pas revendiquer votre part pour toutes les réalisations sur les quatre communautés d'agglomération.

M. VINCIGUERRA.- Je devais intervenir sur le rapport n° 7, mais je m'abstiendrai.

M. ESTROSI.- Puisque nous avons déjà voté les rapports 3 et 4, je mets le rapport n° 5 aux voix.

M. TUJAGUE.- Conformément aux textes, M. le Président, nous souscrivons, à votre répartition entre les missions des pays et les missions des communautés de communes ou d'agglomération. Nous avons conçu le pays des Paillons comme un territoire sur lequel nous devons établir un projet. Les communautés de communes et les communautés d'agglomération investissent et gèrent des services. Sans diminuer l'effort exceptionnel du conseil général, il n'est pas anormal que cette différence d'intervention existe puisque, l'Etat et le conseil régional intervenant au titre des contrats de pays, soutiennent la mise en œuvre d'un projet mais de manière globale. L'Etat et le conseil régional financent donc principalement le soutien à l'animation du projet. Je ne trouve donc pas anormal que l'effort soit moins important d'un côté que de l'autre.

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

M. ESTROSI.- Non.

M. TUJAGUE.- Vous avez dit que le pays est un projet, nous attendons donc que l'Etat et la Région soutiennent la mise en œuvre de celui-ci, c'est le soutien à l'animation de ce projet, avec des structures modestes, peu coûteuses.

Je me suis permis cette observation parce que, précisément, je me situe sur le même terrain que vous, M. le Président, mais cela se traduit après dans les chiffres, il s'agit de deux missions complémentaires. L'essentiel est qu'il y ait cohérence.

M. ESTROSI.- M. Tujague, nous sommes d'accord sur l'essentiel de la philosophie des choix que nous votons. Nous avons d'ailleurs travaillé ensemble sur les choix des projets des Paillons. Nous sommes cinquante-deux dans cette assemblée et nous représentons un million d'habitants. Nous avons donc un devoir de transparence et de vérité avec les administrés.

Lorsque, ce matin, j'ai défendu mon budget qui est un budget vérité - et je sais que, quelque part, cela vous a déplu que nous assurions cette transparence, c'est parce que je veux que chacun de nos concitoyens, au moment où les Français se désintéressent de la politique, entende le langage de la vérité et sache comment l'argent public est utilisé.

Or faire financer une ligne de chemin de fer par une structure de projet, ne correspond pas du tout à la loi.

M. Allemand, quand nous disons que, sur 1 200 M€, le conseil général met 208 M€ pour générer ces 1 200 M€ d'investissement sur six ans, dans notre contrat de plan départemental nous mettons des éléments nouveaux qui ne sont pas financés par ailleurs. M. Vinciguerra, lorsque la Région estime qu'elle a eu raison d'attendre, on est en droit de connaître la raison. Pour mieux abuser les habitants des Alpes-Maritimes ! Prenons l'exemple du contrat d'agglomération de Nice Côte d'Azur et j'attire l'attention des conseillers communautaires qui devraient s'opposer à la signature de ce contrat, car il n'y a dans ce contrat que ce qui est déjà voté dans le contrat de plan sur d'autres chapitres :

- Développer l'intermodalité : pôles d'échanges multimodaux Saint-Augustin et Saint-Jean-d'Angély.
- RN7/RN98 : requalification de Cagnes-sur-Mer.

M. Nègre, puis-je vous poser la question, n'est-ce pas dans le contrat de plan initial routier ?

M. NEGRE.- Oui.

M. ESTROSI.- Nous n'avons donc pas besoin de faire un deuxième contrat de plan d'agglomération pour le financer, car c'est déjà le cas dans le contrat de plan routier.

- Voie nouvelle entre Baous Roux et Saint-Isidore : étude, acquisitions foncières et travaux.
- Maîtrise d'ouvrage DDE 202bis.

Ce n'est pas dans le contrat de plan initial, financé à 33 % par le Département, la Région et l'Etat ?

- Organiser le débat public sur le projet LGV Méditerranée.
- Mettre en service la ligne 1 du tramway de Las Planas à Saint-Charles.

Le tramway est dans le contrat de plan initial.

Je vais plus loin :

- Doublement de l'autoroute urbaine sud : maîtrise d'ouvrage ville de Nice.

M. Vauzelle a accordé sur des fonds propres de la Région, 2 M€ à l'autoroute urbaine sud, là où le conseil général a engagé dans son schéma 12,6 M€, hors contrat de plan.

Le contrat d'agglomération Etat-Région n'est rien d'autre qu'un jeu d'écritures comptables. C'était déjà inscrit et financé depuis l'an 2000.

M. REVEL.- M. le Président, je voulais simplement dire que cela a effectivement été voté dans le contrat de plan, mais en raison des transferts de compétences, cela a été repris dans les projets d'agglomération. Ce n'est donc pas financé deux fois. Je parle sous le contrôle du premier vice-président qui a en charge le contrat d'agglomération. Cela figure dans les projets d'agglomération pour montrer que cela existait déjà au départ, ce n'est pas refinancé. Il y a l'apport de la communauté d'agglomération, en plus de ce qui a été fait.

M. ESTROSI.- M. Revel, puisque vous suivez de près les finances de la communauté d'agglomération, les seuls chiffres nouveaux inscrits dans votre contrat d'agglomération de la part de la Région sont les suivants :

- étude stratégie foncière : 44 000 €
- définir le cadre cohérent de l'aménagement de la plaine du Var : 23 000 €
- définir l'aménagement cohérent du littoral communautaire et programme d'équipements partagés par ce territoire : 50 000 €
- quartier d'affaires de l'Arénas : assurer son développement par protection, rehaussement digue rive gauche : 125 000 €
- développer sur le territoire de l'agglomération des plates-formes d'initiative locale : 80 000 €
- préparer le contrat de baie : 21 000 €
- établir un plan local de l'énergie et de la maîtrise de la demande, étude : 15 000 €.

Soit une toute petite somme en réalité pour une communauté d'agglomération qui aurait mérité que la Région apporte plusieurs millions d'euros pour financer l'ensemble de vos projets. Nous ne nous situons pas sur le même plan.

M. REVEL.- Heureusement.

M. ESTROSI.- Le Département participe pour sa part à hauteur de 99 M€. Il convenait de préciser le contenu du contrat d'agglomération Etat-Région.

M. ALLEMAND.- M. le Président, on ne peut pas dire tout et son contraire sur ce sujet.

M. ESTROSI.- Ce n'est pas le cas, les chiffres existent pour le prouver.

M. ALLEMAND.- Si on ne raisonne que sur les opérations nouvelles, je vous donne lecture de la colonne du Département :

- Ingénierie et animation territoriale : Région 25 000 €, Département zéro.
- Etude stratégie foncière : Région 44 000 €, Département zéro.
- Cadre cohérent d'aménagement de la plaine du Var, étude : Région 23 000 €, Département 116 000 €.
- Aménagement cohérent du littoral communautaire : Région 50 000 €, Département 125 000 €.
- Etude prospective des fonctions économiques métropolitaines CANCA : Région 40 000 €, Département zéro.

M. ESTROSI.- Ce ne sont pas des opérations nouvelles. Nous avons choisi de financer de l'investissement et non du fonctionnement. Face aux 99 M€ que nous mettons sur la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur...

M. ALLEMAND.- Sur combien d'années les mettez-vous ?

M. ESTROSI.- Nous les mettons sur six ans, mais vous pouvez diviser par deux, par trois, par six si vous voulez. Face aux 99 M€ que nous mettons sur six ans, dites-moi le total que met la Région hormis ce qui a déjà été contractualisé depuis l'an 2000 en matière d'infrastructures routières ou ferroviaires. Dites-moi quel est le total sur deux ans et on fera le calcul sur six ans.

M. ALLEMAND.- Comptez-vous le tramway de Nice ?

M. ESTROSI.- Je compte le tramway de Nice.

M. ALLEMAND.- Sur les deux ans qui viennent, votre total est de 47 M€ sur deux ans, sur vos 99 M€, et nous, nous sommes à 32 M€ sur deux ans.

M. ESTROSI.- Non.

M. ALLEMAND.- Pourquoi ne compterait-on pas le tramway là où vous le comptez ?

M. ESTROSI.- C'est dans le contrat de plan initial.

M. ALLEMAND.- Le tramway est financé hors contrat de plan, aussi bien pour vous que pour nous.

M. ESTROSI.- Absolument.

M. ASSO.- M. le Président, existe-t-il une étude qui permettrait de savoir quel est le retour d'investissement de la Région par rapport à la contribution et au potentiel financier des Alpes-Maritimes ?

M. ESTROSI.- Non, mais la commission d'évaluation que vous présidez avec M. Knecht, pourrait y contribuer.

M. ASSO.- Je vais le suggérer à M. Knecht.

M. REVEL.- J'ai l'impression qu'il y a une confusion entre le projet d'agglomération et le contrat d'agglomération.

M. ESTROSI.- C'est le contrat d'agglomération dont on parle.

M. REVEL.- Le contrat d'agglomération, ce sont des opérations structurantes sur lesquelles la Région a délibéré. Une vingtaine d'opérations structurantes font l'objet d'un cofinancement entre l'Etat, la Région, la communauté d'agglomération et le conseil général.

C'est vrai que dans le projet d'agglomération, il y a des choses qui existaient avant, mais qui sont reprises pour les terminer.

M. ESTROSI.- On ne parle que de contrat.

M. CUTURELLO.- M. le Président, si vous permettez une remarque à propos de ce que vous avez dit concernant la métropole.

J'ai été très sensible au fait que vous ne souhaitez pas que l'on communique à l'avenir sur le concept de métropole. Mais, en tant que conseiller municipal de la ville de Nice, j'ai appris, par hasard, qu'un tel projet était en préparation. Lors de la commission d'aménagement du territoire de la ville de Nice, j'ai demandé des explications qui ne m'ont pas été données. Il existe apparemment un document qui dessine un projet, qu'il fallait rendre avant la fin de l'année 2004, pour que la DATAR statue en tout début de l'année 2005.

On va, malheureusement, se retrouver dans une situation délicate car le conseil général va défendre la qualité de la vie ainsi que les hautes technologies, et d'autres vont défendre un concept moins attrayant de métropole.

M. ESTROSI.- Je ne siège pas dans toutes les instances où vous siégez et réciproquement. En tant qu'exécutif de cette assemblée, j'essaie de défendre une position qui soit partagée par le plus grand nombre. Aujourd'hui, on m'a communiqué un document dont je ne suis pas à l'origine, sur lequel ni les services départementaux, ni les commissions n'ont travaillé. Lorsque j'ai été invité à une réunion où se trouvaient quatre présidents de communauté d'agglomération, j'ai clairement indiqué au préfet des Alpes-Maritimes, que je souhaitais, au nom de l'assemblée départementale, que s'il devait y avoir une candidature qui aille plus loin, l'ensemble des communautés autres que les communautés d'agglomération, mais aussi les grandes communes du département, y soient associées, non pas pour un concept métropolitain mais simplement pour candidater à des financements européens et de la DATAR qui nous permettraient d'abonder ce qu'aujourd'hui nous avons contractualisé entre la Région, l'Etat, quelquefois les crédits européens et le Département. Je suis d'accord pour abonder ce que nous avons déjà dessiné ensemble en matière d'aménagement du territoire. En revanche, je ne souhaite pas une démarche qui vienne démanteler la mise en cohérence à laquelle nous travaillons depuis un an avec Sophia Alpes-Maritimes, l'Agence d'urbanisme et de déplacements, le syndicat de loi SRU dont je parlais ce matin pour l'unification tarifaire, et le contrat de plan départemental auquel vient s'ajouter, aujourd'hui, le contrat de plan Etat Région d'agglomération.

Je pense que nous avons réussi ensemble - mais on peut discuter des chiffres - en un an, à arriver au bout d'une mise en cohérence qu'il s'agit de mettre en œuvre sur le terrain, en partenariat avec nos services, ceux des intercommunalités et ceux des communes. Il ne faut pas que se rajoute une nouvelle démarche qui viendrait contredire le travail que nous avons fait patiemment pendant une année, dans cet hémicycle, où finalement nous fédérons la vision de tous les élus, dans leur diversité politique, des différents territoires des Alpes-Maritimes.

Je défends ma vision des choses avec conviction. Je suis heureux que la plupart des élus de ma majorité, si ce n'est la quasi-unanimité, m'aident à relayer cette vision du département.

Nous sommes peut-être au cœur d'une assemblée de bon sens.

M. LEROY.- M. le Président, concernant le dossier n° 8, nous déplorons autant que M. Tujague la lenteur de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Par contre, au nom des 150 000 personnes de la basse et de la haute vallée de la Siagne, je voudrais souligner la rapidité d'exécution des services du conseil général car, si nous n'avions pas, dans la délibération n° 6, autorisé le président du conseil général à signer la convention tripartite en ce qui concerne les grands travaux de la vallée de la Siagne, nous aurions perdu 25 à 40 % de subvention de l'Etat, puisque le préfet de région, M. Christian Frémont, nous a mis en demeure, au mois de novembre, d'avoir à signer la convention quadripartite. Comme la Région a refusé de la signer et que le Département s'apprête, M. le Président, à vous autoriser à signer cette convention tripartite avec l'Etat et le syndicat en question, je voulais d'abord remercier les services départementaux qui ont fait diligence, et le conseil général pour permettre le versement par l'Etat, de 25 à 40 % de subvention sur des travaux qui s'élèvent à pas moins de 10 M€ dans la Frayère.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Vous avez la parole, M. Vinciguerra. Je vous rappelle qu'il nous reste 74 dossiers à voter.

M. VINCIGUERRA.- Je devais théoriquement émettre un avis et une justification de vote sur le rapport n° 7 ; je ne le ferai pas pour ne pas alourdir les débats. Nous nous contenterons de nous abstenir.

Mon souci est de vous dire que vous avez la faculté de tenir avec nous, soit des discours parallèles, soit des discours croisés, selon l'intérêt que vous avez à être ici ou là. Sur les différents contrats de plan, vous vous êtes tenu à un discours strictement parallèle où nous ne pouvons pas nous réunir puisque nous avons nos choix politiques, vous avez les vôtres, par conséquent nous ne pouvons qu'avoir des discours parallèles. Là où nous avons des discours croisés, je suis ravi. La position que vous prenez sur le projet éventuel de métropole me convient et elle peut constituer aussi une reconnaissance des nôtres depuis quinze ans.

M. ESTROSI.- Je vous remercie pour ces propos si élogieux à mon égard. Je les prends comme tels en tout cas.

Je mets aux voix le rapport n° 5.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.

M. GINESY.- Je ne participe pas au vote en raison de ma qualité de président du pays et de président de la communauté de communes Cians Var.

M. ESTROSI.- Je demande que l'on mentionne que, systématiquement, tous ceux qui président un organisme ou une structure intercommunale subventionnée par le Département et qui sont membres de cette assemblée sont considérés comme ne participant pas au vote.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste).

M. VICTOR.- Nous nous abstenons sur le dossier 8, essentiellement en raison du centre d'éducation fermé.

M. ESTROSI.- Rendez-vous compte que le jour de l'inauguration de la gendarmerie de Contes, je serai obligé de dire que le maire de Contes s'est abstenu sur sa gendarmerie.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

M. Thaon, vous avez la parole pour les rapports 9 et 10.

9. Direction des routes. Programme 2005 des investissements routiers, de l'entretien et des aménagements localisés de la voirie départementale

M. THAON.- Le présent rapport est destiné à :

- rendre compte à l'assemblée départementale de l'état d'avancement des opérations votées les années précédentes,
- proposer, dans le respect du montant de la dotation affectée, les actions à mener. Cela concerne :
 - l'engagement et la poursuite des études
 - la mise en œuvre du programme de travaux

Cela représente pour l'investissement 74,14 M€ d'autorisations de programme et 132,38 M€ de crédits de paiement et, pour le fonctionnement, 15,87 M€.

M. le Président, il nous appartient de délibérer concernant ce dossier qui prouve votre volonté de maintenir les investissements sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

10. Partenariat financier du Département aux opérations routières à maîtrise d'ouvrage externe

M. THAON.- Le montant des investissements routiers au titre du 4^e contrat de plan Etat-Région était de 221,8 M€, avec une participation du Département de 73,4 M€. A ce jour, le taux d'exécution est de 53 %. Il nous restera donc 102,2 M€ à effectuer sur les deux dernières années.

Le tableau joint au rapport fait état de : l'avancement des travaux de la RN202bis, l'amélioration de la RN202, l'aménagement de la RN204, le tunnel de Tende, la pénétrante Cannes/Grasse, la déviation de Vallauris et bien d'autres. La participation prévisible du Département en 2005, en fonds de concours de l'Etat, s'élèverait à 7,1 M€.

En ce qui concerne le fonds de concours d'Escota, la participation proposée est de 520 000 €.

Il s'agit là de la construction du demi échangeur de Laghet qui est aujourd'hui pratiquement terminée, et des études de faisabilité.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. Nègre pour les 11, 12, 13, 14 et 15.

11. Tramway de l'agglomération niçoise : première phase (engagement dotation 2004)

M. NEGRE.- M. le Président, je ne reviendrai pas sur le contrat d'agglomération et le contrat de plan ; nous avons pu constater qu'il y avait peut-être des améliorations à apporter. Je me

contenterai, dans ce rapport 11, à propos du tramway de l'agglomération niçoise première phase, de proposer l'engagement d'une subvention de 10 % de la dépense subventionnable arrêtée par la convention à 249 243 000 € hors taxes, soit 24 924 300 €.

12. Programme 2005 en matière de transports départementaux

M. NEGRE.- Ce rapport fait le point sur les actions menées en 2004 en matière de transport de voyageurs et de transports scolaires et propose un programme d'actions pour 2005, notamment en ce qui concerne la réorganisation des contrats concernés par les transferts de service aux communautés d'agglomération.

Nous avons, notamment dans le secteur 3, transféré les lignes 102/103, 310/320, dans le secteur 4 les lignes 410 et 700, dans le secteur 1 la ligne 220, et dans le secteur 9 la ligne 111. Ce transfert de lignes est automatique et confirmé par la loi 2004-809 du 13 août 2004.

Deux cas peuvent se présenter : soit les lignes sont englobées par la CANCA et correspondent quasiment à un contrat de DSP, avec une reprise et une compensation, soit ce n'est pas le cas, elles ne sont pas reprises totalement, et les autres lignes régulières ne remettent pas en cause les DSP ; le transfert de ces lignes imposera donc une modification par avenant des contrats départementaux, le cas le plus délicat étant le secteur 4 qui est fortement touché par cette réorganisation.

Nous avons également des propositions d'actions anti-pollution en 2005 pour le réseau interurbain. Nous poursuivons la politique de protection de l'environnement en proposant des solutions à tous nos transports interurbains.

La première est une émulsion eau/gazole GECAM : le quart des autobus qui roulent en Italie, roulent avec ce type de gazole. Le surcoût de l'utilisation de ce carburant est nul mais nécessite des cuves qui n'existent pas, à l'heure actuelle, chez nos exploitants.

Nous avons une deuxième possibilité : le catalyseur d'oxydation qui est plus économique que le filtre à particules et qui permet d'améliorer sensiblement les émissions, notamment en altitude, des moteurs diesel.

Nous pouvons enfin utiliser les filtres à particules qui permettent la réduction de la quasi-totalité des émissions de suie et particules quel que soit le mode de roulage, ainsi que le gaz carbonique et l'oxyde de carbone.

A partir de 2006, nos véhicules utiliseront la norme EURO4 et seront munis de ces équipements. Pour la norme EURO3 qui est celle de la plupart de nos véhicules actuels, il faut compter 8 000 € par autocar pour un filtre à particules. L'ADEME alloue 1 300 €. Nous allons donc engager, si vous en êtes d'accord, des négociations avec les délégataires pour faire en sorte que nous protégions encore mieux l'environnement.

Par ailleurs, l'indice des transports départementaux qui n'avait pas augmenté depuis le 1^{er} janvier 2004 et qui voit actuellement, par son actualisation, un taux d'augmentation de 2,04 %.

De plus, nous avons continué les aménagements de sécurité sur le réseau, avec 440 études d'aménagement de points d'arrêt, pour un montant de 81 000 €. Nous aurons, au total, pour 2004, engagé plus de 1 285 000 € pour la mise en sécurité des points d'arrêt du réseau. En 2005, nous continuerons avec les réseaux de transports scolaires, notamment devant les établissements scolaires.

Concernant les transports scolaires et les transferts à la CANCA, les services spéciaux scolaires intégrés au périmètre de transport urbain de la CANCA sont progressivement transférés à cette communauté d'agglomération. C'est ainsi qu'en septembre 2003 et septembre 2004, deux marchés sur les collines niçoises ont été repris intégralement par la CANCA, représentant 400 élèves à transporter.

Il nous reste à transférer les communes de la rive gauche du Var, ainsi qu'une partie du marché des communes d'Eze et de Beaulieu sur lequel un avenant de transfert sera d'ailleurs nécessaire. La loi du 13 août 2004 précise que ces transferts sont de droit et doivent être accompagnés des financements correspondants. Une évaluation a été réalisée et le conseil général transférera les fonds correspondants à hauteur de 754 000 € pour 584 élèves sur les circuits spéciaux.

Par ailleurs, il faut réorganiser les transports scolaires sur le secteur de Saint-Vallier, par l'ouverture du nouveau collège, et nous proposons un règlement des transports scolaires, devant la montée croissante de l'indiscipline, à travers la charte départementale des transports scolaires que nous pourrions remettre à chaque utilisateur et aux familles, pour les sensibiliser à l'adoption d'un comportement citoyen.

Nous pourrions d'ailleurs demander au conseil général des jeunes, qui vient de prendre ses fonctions, de nous aider dans ce domaine.

13. Etudes et prospectives de déplacement. Partenariat en matière de transport

M. NEGRE.- Ce rapport concerne l'ensemble de la politique des déplacements dans la continuité des orientations présentées lors du BP 2004, notamment en matière d'études et de travaux, dans le cadre du contrat de plan Etat Région en matière ferroviaire.

M. le Président et chers collègues, je vous annonce que nous obtenons des engagements de l'Etat dans le département des Alpes-Maritimes à un niveau de 51 % par rapport à son programme ferroviaire, alors que, sur la région PACA, il n'est qu'à 16 %.

Ce bon score est dû essentiellement à l'avancement des travaux de l'opération Cannes/Grasse dont vous venez d'inaugurer, avec le président Vauzelle, la nouvelle gare. Toutefois, nous aurons quand même deux mois de retard sur le planning prévu. L'inauguration de la ligne, quant à elle, devrait avoir lieu au mois de mars 2005 en raison de la complexité des équipements mis sur cette ligne.

Sur la voie littorale, le démarrage effectif des premières opérations est fondamental pour les transports en commun en 2004 sur les Alpes-Maritimes. Grâce à votre intervention et grâce à l'accord donné par le ministre des Finances, Nicolas Sarkozy, le Département vient d'obtenir le déclenchement des premiers financements qui permettront de lancer la première phase de travaux entre le Pont du Loup et la gare de Cagnes. Ces crédits nécessaires, 3 M€, permettront d'enclencher la première tranche de 13 M€ sur le lancement de la convention de 30 M€.

Pour Nice/Breil-sur-Roya, le lancement des études de signalisation est toujours en attente de la convention.

Concernant les pôles d'échanges et le centre multimodal de Saint-Augustin, une convention relative au financement des études préalables de programme et d'esquisse, d'un montant de 2 490 000 €, soit 19 % à la charge du Département, est en cours de préparation.

De même, le Département prendra, pour la convention définitive de travaux, 20 % à sa charge, soit 3,4 M€ pour Saint-Jean-d'Angély.

Enfin, non seulement la convention de réalisation de Cannes/Nice vient d'être signée par l'Etat le 30 novembre, mais nous avons également engagé le syndicat mixte loi SRU, pour lequel la Région PACA a demandé expressément à ne pas être membre de ce syndicat, mais simplement associée de manière contractuelle. En conséquence, le syndicat mixte doit revoir la rédaction définitive des statuts qui vous seront proposés prochainement. Ce syndicat ne comportera plus que sept membres : le Département, la CANCA, la CASA, la CARF, le SITP, Bus Varmer et Sillages. Le Département des Alpes-Maritimes sera représenté par cinq délégués sur un collège de dix-sept membres et participera à hauteur d'un tiers du fonctionnement de ce syndicat.

14. Création d'un service de transport maritime interurbain de voyageurs dans les Alpes-Maritimes

M. NEGRE.- La création d'un service de transport maritime interurbain de voyageurs dans les Alpes-Maritimes constitue une réelle nouveauté.

Le Département des Alpes-Maritimes souhaite créer un service côtier de navettes maritimes entre les villes de Cannes, Nice et Monte-Carlo. La réalisation de ce service répond à plusieurs objectifs et, notamment, à la dé-saturation des axes routiers du département. On envisage des bateaux de 250 à 350 voyageurs, en 45 minutes de Cannes à Nice, et en 30 minutes de Nice à Monte-Carlo, sous la forme d'une délégation de service public, avec une participation financière de la collectivité pour permettre l'application d'une tarification attractive.

La commission consultative des services publics a donné un avis favorable, le jeudi 25 novembre 2004, sous réserve de s'assurer de certaines dispositions et, notamment, d'intermodalité et de tarification. Je précise que nous envisageons cette DSP avec un horaire d'amplitude de douze heures, de 7 h du matin à 19 h, avec quatre allers-retours bateau, huit allers-retours si l'on a deux bateaux, un départ toutes les 1 h 30 et tout ceci, 364 jours par an, tous les jours donc, à l'exception du 1^{er} mai.

Le délégataire devra être capable d'assurer un fonctionnement à hauteur de 99 % des jours sur l'année, c'est-à-dire trois ou quatre jours au maximum sans service. Il devra aussi être en mesure d'assurer 90 % des trajets dans les horaires indiqués.

Il y aura des abonnements :

- pour les scolaires : 30 € par trimestre
- pour les jeunes et étudiants : 30 € par mois
- pour les salariés : 40 € par mois.

15. Rapports de délégation de service public des transports départementaux.

M. NEGRE.- Le titulaire du contrat de délégation de service public doit remettre chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport concernant les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de cette délégation. Il s'agit du rapport 15, avec les différents secteurs.

J'en ai terminé, M. le Président.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Lors de la conférence des présidents, nous nous étions mis d'accord pour que, sur l'ensemble de ces rapports « déplacements transports », chacun des groupes de l'opposition tienne en cinq minutes. Qui est l'orateur pour le groupe socialiste ?

Trois mains qui se lèvent, vous avez une minute trente chacun.

M. CUTURELLO.- Sur le rapport n° 10, d'abord, sur le tunnel de Tende, page 2 du rapport, il est dit qu'en raison de contraintes budgétaires ce dossier n'a pour l'instant pas eu de suite favorable. J'aimerais avoir des précisions sur le devenir de ce dossier.

A la fin du rapport, sur les fonds de concours à Escota, nous avons une grande inquiétude. D'abord, je fais remarquer que les 520 000 € supplémentaires demandés représentent 11 % d'augmentation par rapport au budget initial de l'Etat qui est de plus de 5 M€. Par ailleurs, sur le fonds de concours Escota, il apparaît que trois études de faisabilité du demi échangeur de Biot, du complément d'échangeur de La Bocca à Cannes et du raccordement sur A8 d'une liaison Saint-Isidore/nord d'Antibes. De quoi s'agit il ? Il est prévu un contournement de Nice, il y a la 202bis, la ligne Saint-Isidore/Antibes Nord. Or, vous avez déjà dit qu'il ne fallait pas faire des projets à trente ans. Cela prend l'apparence d'un projet beaucoup plus modeste, pour revenir peut-être sous une autre forme et ressusciter des projets plus anciens. J'aimerais obtenir des explications sur ce sujet.

M. ESTROSI.- Très bien. Il reste une minute dix pour le suivant.

M. VINCIGUERRA.- Dans ces conditions, je n'interviens pas et je m'en vais.

M. ESTROSI.- Très bien. M. Mottard ?

M. MOTTARD.- Je prends cette minute dix.

M. ESTROSI.- Vous avez droit à deux minutes vingt puisque M. Vinciguerra vous cède son temps de parole.

M. VINCIGUERRA.- Je ne cède pas mon temps de parole mais je pars car cette assemblée ressemble plus à une commission permanente qu'à une plénière.

M. ESTROSI.- M. Vinciguerra, je tiens une conférence des présidents, qui n'existait pas par le passé, pour discipliner la tenue de nos séances, avec chacun des présidents de groupe. Vous devez donc vous en prendre à M. Knecht et non à moi sur le temps de parole qu'il a demandé pour votre groupe. Si vous partez, vous faites une mauvaise manière à M. Knecht et je le regretterais.

M. Mottard, vous avez la parole.

M. MOTTARD.- Je souhaite intervenir sur le dossier 11 concernant le tramway de l'agglomération niçoise.

M. ESTROSI.- Je regrette votre départ parce qu'il y a de nombreux dossiers sur lesquels vous auriez pu vous exprimer ensuite, M. Vinciguerra.

M. MOTTARD.- Vous avez arrêté le chrono ?

M. ESTROSI.- Oui, je l'ai arrêté.

Mme GIUDICELLI.- D'autant plus, M. le Président, que sur le paragraphe précédent, l'aménagement du territoire, il y avait cinq minutes pour le PS, cinq minutes pour le PC et nous y avons passé une heure vingt.

M. ESTROSI.- Absolument, l'opposition ne peut donc pas nous accuser de l'avoir privée de temps de parole. Cependant, je dois discipliner les séances. C'est un problème de respect de l'exercice de la démocratie, M. Vinciguerra.

M. MOTTARD.- Je souhaitais intervenir sur le dossier 11 concernant le tramway de l'agglomération niçoise afin de clarifier la situation. En effet, lors de la dernière séance du conseil général, M. le Président, vous aviez affirmé que le groupe d'opposition à la municipalité de Nice et, singulièrement, son responsable, c'est-à-dire moi-même, menions une campagne contre le tramway. Or, je n'ai jamais eu l'occasion de répondre. Je profite donc du dossier pour le faire et pour préciser que la gauche niçoise est tout à fait favorable.

M. ESTROSI.- Maintenant, M. Vinciguerra, si vous ne vous sentez pas bien au groupe socialiste, le groupe UMP est prêt à vous accueillir en vous accordant un large temps de parole.

Alors, le tramway ?

M. Vinciguerra quitte la séance à 17 h 20.

M. MOTTARD.- Nous sommes, effectivement, pour le transport en commun et pour le tramway dans le département des Alpes-Maritimes, et singulièrement dans la ville de Nice, car il s'agit d'un réel besoin. Cependant le tramway ne peut pas résoudre tous les problèmes. Nous avons participé aux débats et nous avons même mené des combats au nom, justement, de la réussite de ce tramway.

Nous avons gagné le combat sur la question du rail ou des pneus, ce qui est important en termes d'aménagement et d'intermodalité. Ce combat avait été mené par M. Cuturello. Au bout d'un an, le maire de Nice a admis que le rail était préférable.

Ensuite, nous avons souhaité une ligne est-ouest qui permettait aux voitures de rester dans des parkings de dissuasion et ne pas rentrer dans la ville de Nice. Il a été choisi, à la place, cette ligne en V nord-sud qui nous semble vraiment peu opérationnelle.

De plus, il faut souligner que l'arrivée de ce tramway n'a pas été préparée en amont. Avec M. Knecht, nous nous sommes déplacés en délégation à Bordeaux, dans le cadre de la mise en place d'un tramway afin de savoir ce que l'on pouvait faire comme discussion préalable avec les populations.

Cependant, en matière de coût, nous arrivons à un certain nombre de dérives. Nous sommes donc favorables au tramway, mais nous affirmons que le projet actuel risque de décevoir par son manque de pertinence et par son coût.

Nous voterons cette délibération, M. le Président, parce que nous ne voulons pas faire la politique du pire, mais nous verrons dans les années à venir qui avait raison ou tort. Nous avons peur d'avoir raison, et cette peur est sincère puisque dans trois, quatre ou cinq ans, nous risquons d'avoir à gérer ce problème.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. VICTOR.- Je prolonge les propos de M. Mottard en ce qui concerne le dossier 13 et notamment sur les pôles d'échanges.

Je vous rappelle que des priorités avaient été affirmées pour les pôles d'échanges, avec d'abord celui de Saint-Augustin. Le pôle de Saint-Jean-d'Angély a pris le pas sur celui de Saint-Augustin. Il nous semble que, pour l'intérêt du département, le pôle de Saint-Augustin constituait la priorité.

D'autre part, il faudra toujours des pôles d'échanges multimodaux. L'assemblée départementale a décidé dernièrement de combattre les points noirs. Or, penser qu'en centre ville un pôle multimodal puisse avoir sa place et permettre à tous ces véhicules d'entrer, constitue une erreur. Alors que j'accompagnais une délégation, le préfet a demandé que l'on engage à nouveau une réflexion sur ce pôle multimodal dans la mesure où cela ne changeait en rien le tracé du tramway. Le tramway peut demeurer, il peut y avoir un arrêt à Saint-Jean-d'Angély, mais la question du pôle multimodal à Saint-Jean-d'Angély est une hérésie dont nous aurons à payer les conséquences dans quelques années. Or, sur ce dossier, nous nous engageons financièrement. De plus, nous allons déléguer notre compétence en donnant mandat à la CANCA. Cette action est certes inscrite dans le cadre du contrat de plan, mais on engage tout de même des projets qui vont poser des grands problèmes dans cette partie de la ville de Nice.

M. TUJAGUE.- Puis-je intervenir ?

M. ESTROSI.- Il vous reste cinq secondes.

M. TUJAGUE.- M. le Président, sur le rapport programme routier, M. Victor rappelait que l'assemblée départementale a voté dernièrement un programme de résorption des points noirs. Il en est question aussi dans ce rapport. Concernant ces points noirs, il manque une programmation, un affichage plus clair des études qui vont s'engager. C'est d'ailleurs en ce qui concerne les autorisations de programme et les crédits de paiement, une des observations du rapport qui a été longuement évoquée ce matin. La planification au niveau des travaux semble un complément nécessaire.

En ce qui concerne ces travaux routiers, l'enveloppe prévue cette année en investissement est plus importante qu'en 2004. Or, cela ne semble pas le cas lorsque l'on regarde le détail comme l'entretien des routes. La résorption des points noirs et l'amélioration de la sécurité passent également par l'entretien des routes. En matière d'autorisations de programme il y avait encore des disponibilités ; je suis persuadé, à l'analyse, qu'il manque des crédits en 2005 par rapport à ce qui s'est fait les années précédentes, et nous en aurons les conséquences.

Pour ce qui est du transport maritime, nous nous abstenons sur ce projet, non pas que nous ne partagions pas votre point de vue, mais parce que nous pensons que ce projet a été étudié et monté rapidement. Il s'adresse à une clientèle limitée, dans un secteur limité pour un coût d'investissement important.

Concernant les délégations de service public pour les transports, alors que la cohérence est recherchée dans l'aménagement du territoire en matière de transports, du fait de la responsabilité des communautés d'agglomération et du conseil général, l'organisation pratique des transports collectifs et la tarification ne nous semblent pas cohérentes. Vous allez me répondre que conformément aux textes, les communautés d'agglomération ont des compétences qu'elles doivent assumer. Mais nous devrions, à l'avenir, assurer une certaine cohérence.

Je conclurai mon propos sur l'augmentation des tarifs. M. Nègre nous a indiqué plus 2,04 % et aucune d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2004. Or, je vous assure que les usagers des transports collectifs départementaux du réseau TAM considèrent, les familles modestes en particulier, que les coûts des transports sont élevés. Les observations sont régulières. Il est vrai que l'abonnement permet de bénéficier des tarifs infiniment plus bas. Or, un usager sur trois ou sur quatre utilise l'abonnement. Les autres usagers sont confrontés au prix fort et je ne pense pas que ces tarifs trop élevés soient un moyen d'orienter les usagers vers les transports collectifs.

M. ESTROSI.- Sur les routes, M. Thaon, avez-vous des réponses à apporter à M. Cuturello ?

M. THAON.- Non, en ce qui concerne Escota, je vous laisse répondre.

M. ESTROSI.- Alors je réponds.

Il s'agit pour nous de payer aujourd'hui à Escota, pour un montant de 54 982 €, trois études de faisabilité du demi échangeur de Biot, du complément de l'échangeur de La Bocca à Cannes et du raccordement sur A8 d'une liaison Saint-Isidore/nord d'Antibes, de payer une étude conduite en 2002. Cette étude me satisfait car elle m'a permis de valider, avec Escota, un échangeur de La Bocca à Cannes, le raccordement pour les Bréguières avec l'échangeur de Biot, et d'exclure la troisième partie pour le raccordement sur A8 d'une liaison Saint-Isidore/nord d'Antibes. Je paye mon étude qui portait sur ces trois parties, qui a été conduite en 2002 par Escota. Le rendu de cette étude de 2002 fait que deux de ces aspects ont retenu mon intérêt, j'ai passé un accord avec Escota qui apparaît dans le schéma de résorption des points noirs routiers sur l'échangeur de La Bocca et sur l'échangeur de Biot, mais d'où est exclu, comme vous pouvez le voir dans le schéma de résorption points noirs, le raccordement Saint-Isidore/Biot.

Par ailleurs, je peux vous transmettre l'étude.

Maintenant je laisse le soin à M. Nègre de répondre à M. Tujague sur la question des transports.

M. CUTURELLO.- Sur le tunnel de Tende, vous n'avez pas de réponse ?

M. ESTROSI.- Le ministre de l'Aménagement du Territoire est venu, il y a quatre jours, rappeler que les crédits nécessaires au contrat de plan pour l'entretien et la mise en sécurité du tunnel étaient bien inscrits pour l'année 2005 et que, par ailleurs, les études avec nos partenaires italiens pour l'aménagement d'un nouveau tube, étaient en cours d'avancement. Je remercie d'ailleurs M. Balarello pour son investissement sur ce dossier et je souhaite que ce tunnel reste de compétence de l'Etat et qu'il ne soit pas livré, dans la décentralisation, au conseil général, tant que l'aboutissement de son financement entre l'Etat italien et l'Etat français ne sera pas intervenu.

Sur l'entretien des routes, M. Tujague, je ne partage pas votre analyse. Pour accompagner la politique de résorption des points noirs, je vous rappelle que les autorisations de programmes de sécurité routière, passent de 2,45 M€ en 2004 à 3,4 M€ en 2005, pour traiter avec la même exigence le reste du réseau.

Sur l'entretien, plus particulièrement de votre secteur, les 215 km de routes départementales de la subdivision départementale d'aménagement littoral est, qui représentent environ 1 300 000 m² de chaussée, ont fait, ces derniers temps, l'objet d'un substantiel programme de renforcement puisque plus de 300 000 m² ont été traités ces deux dernières années. Ce chiffre correspond à un renouvellement tous les douze ans et non pas tous les vingt-sept ans, comme avancé par vous, lors de la commission.

M. TUJAGUE.- M. le Président, je confirme qu'en 2005, que les autorisations de programme en matière d'entretien des routes, passant de 12,5 à 9 M€, mais j'affirme qu'il y aura réduction par rapport aux années passées, or, nous n'avons pas besoin de diminuer le rythme d'entretien des routes.

M. ESTROSI.- M. Thaon apportera peut-être une précision sur ce sujet. J'ai demandé, dès son arrivée, à M. Hahusseau, directeur général en charge des services techniques, d'étudier toutes les techniques et technologies qui permettraient de réaliser autant, à un moindre coût. J'ai tendance à

penser depuis quelques années qu'il n'est pas utile de réaliser de telles hauteurs de bitume. Je vois, chaque année, les rails s'enfoncer.

M. TUJAGUE.- Cela dépend des secteurs.

M. ESTROSI.- J'ai veillé à ce que le Département fasse beaucoup plus chez vous. Je vous rappelle que l'on a inversé la situation : 70/30 pour la partie littorale. Parce que j'ai constaté, ces dernières années, que les rails s'enfoncent progressivement en montagne, je ne voudrais pas que vous ayez les mêmes mauvaises surprises sur le littoral. Désormais, un effort conséquent et important est réalisé. M. Hahousseau m'a démontré, par des études très précises, que l'on pouvait aboutir au même résultat avec moins d'épaisseur et avec des revêtements tout aussi durables, sur une périodicité de douze ans en tout cas.

M. Thaon, pouvez-vous ajouter quelque chose ?

M. THAON.- Je partage ce sentiment. Je rappelle aussi que le rapport fait bien état d'un effort exceptionnel, en 2004, de 12 M€. Si on regarde sur cinq ans, nous avons doublé nos investissements. Il n'y a pas eu de ralentissement et les routes sont en bon état.

M. BALARELLO.- Au sujet du tunnel de Tende, évoqué à l'instant par M. Cuturello, je vous précise que nous avons rencontré, à ce sujet, le 17 décembre dernier, M. de Saint-Sernin, le secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire. En ce qui concerne le tunnel de Tende, M. Cuturello, je vous indique que la conférence intergouvernementale qui se préoccupe des tunnels transfrontaliers franco-italiens, s'est déjà réunie il y a un mois et demi à peu près, à Marseille, et qu'elle doit se réunir à nouveau fin février, début mars à Rome.

M. le Président quitte momentanément la séance et cède la présidence à Monsieur Ginesy.

Suite à cette réunion, le parti structurel doit être adopté puisqu'il y a une légère différence entre la vision française et la vision italienne du futur tunnel, ou des deux futurs tunnels.

Je regrette que M. Estrosi se soit momentanément absenté mais je m'adresse à vous, M. le Premier Vice-Président, et à notre assemblée. Je souhaite qu'en plus des travaux de mise en sécurité, il y ait des financements dès 2005 qui soient affectés pour les études du nouveau tunnel. On ne peut plus attendre le nouveau tunnel sous prétexte qu'il y a des travaux de sécurité. Je signale que les Italiens, dans la partie italienne qui est à la moitié du tunnel, ont déjà effectué ces travaux de sécurité. Ils n'ont pas, pour autant, touché à la voûte du tunnel. Or, à l'heure actuelle, la DDE envisage de toucher à la voûte du tunnel. Je me demande si le pari n'est pas risqué.

M. GINESY.- Très bien M. le Sénateur. Je crois que vos propos ont été entendus.

M. NEGRE.- M. le Président, je souhaiterais répondre à nos collègues qui sont intervenus. Je vais commencer par la fin, en répondant à M. Tujague qui va s'abstenir sur les transports maritimes. Je le regrette d'autant plus que le conseil général montre un volontarisme dans ce domaine-là. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés. La commission consultative des services publics locaux nous en a informés, mais ce n'est pas une raison pour renoncer.

Sur la DSP transports, vous reprochez à la tarification d'être incompréhensible. J'aurais souhaité que le président puisse vous répondre lui-même. Quant à moi, j'ai fait des propositions concrètes et chiffrées, que j'ai transmises aux autorités supérieures.

Pour l'augmentation des tarifs, vous trouvez que les usagers payent trop cher, mais vous avez reconnu que la mise en place des abonnements permettait de rendre les transports départementaux

accessibles à tous. Nous pouvons toujours étudier l'hypothèse des transports à l'unité, au voyage, mais nous considérons que d'ores et déjà un pas très important a été fait pour les abonnements dans ce domaine-là. Vous savez que nous compensons financièrement et nous avons doublé le budget des transports au niveau du fonctionnement, notamment par la prise en compte de ces dépenses-là.

Retour en séance de M. le Président Estrosi.

C'est dire que, non seulement nous ne sommes pas inertes, mais en plus, M. le Président, nous intervenons tout particulièrement sur la tarification des transports des TAM. Par ailleurs, je reviens sur l'incompréhension manifestée par M. Tujague sur les tarifications, éventuellement différentielles, avec les communautés d'agglomération. Je lui rappelais que j'avais fait des propositions. Si vous souhaitez intervenir...

M. ESTROSI.- Vous souhaitez que j'intervienne sur les tarifications ? Vous êtes l'homme de la situation. Vous avez toute ma confiance.

M. NEGRE.- C'est ce que j'ai dit. J'ai dit que j'avais transmis des propositions et j'espère qu'elles seront acceptées.

M. ESTROSI.- M. Tujague, sur la tarification, nous sommes dans une situation complexe, voulue par la loi sur l'intercommunalité que je n'ai pas voté. Notre politique départementale des transports méritait d'être améliorée mais elle n'était loin d'être l'une des plus critiquables, notamment en matière de transports scolaires. La création des communautés d'agglomération fait que je ne me mêlerai pas du débat sur le tramway. C'est un débat qu'il vous appartient de conduire dans vos collectivités mais si, ici, je commence à me mêler du débat municipal de Grasse, de Cannes, d'Antibes, de Nice, de Menton... Je ne fais pas d'ingérence.

M. VICTOR.- Le tramway c'est la CANCA.

M. ESTROSI.- A partir du moment où on choisit un mode de transport auquel souscrivent l'Etat, la Région, l'Union européenne, le devoir du Département est de s'inscrire solidairement, sans avoir à discuter des politiques arrêtées par les municipalités, les communautés d'agglomération ou les communautés de communes. C'est notre devoir de solidarité.

S'agissant du tramway de Nice, je suis favorable aux transports en commun en site propre. J'espère qu'il y en aura, demain, dans tout le département des Alpes-Maritimes. Le TER que j'ai voulu en 1996 lorsque j'étais candidat à l'expérimentation du transfert de compétence de l'Etat vers la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, je considère d'ailleurs que c'est un transport en commun en site propre en lui-même et quand on me parle de ligne est-ouest de tramway, déjà, si on arrive à financer notre troisième voie entre Antibes et Nice et, à terme, entre Cannes et Nice, c'est comme si on avait un tramway de plus dans le département en déplacements est-ouest, à partir du moment où cette troisième ligne nous permet d'avoir des fréquences et des cadencements supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui pour le TER. Donc, essayons d'être très complémentaires sur toutes ces choses-là, et je crois que nous devons travailler en commun avec le conseil régional.

Mais concernant la tarification, j'ai formulé au président de la Région le souhait, qu'avec notre syndicat mixte de transports en commun, nous arrivions, en fédérant l'ensemble des AOTU et le conseil régional à une tarification unique dans l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. Cependant, chacun doit faire un effort en attendant. Il existe des disparités de tarification sur des lignes départementales que récupèrent les agglomérations, ou que dédoublent les agglomérations aujourd'hui, entre la communauté d'agglomération d'Antibes, la communauté de Nice et les autres agglomérations, qui nous mettent dans une difficulté importante.

Prenons l'exemple des lignes de la communauté d'agglomération de Nice, sur lesquelles nous avons des lignes départementales, où la CANCA demande que nous lui transférons ce que, aujourd'hui, le conseil général met sur les lignes scolaires. Je suis favorable à cette demande. Nous avons, d'après nos calculs, 700 000 € obligatoires et je ne peux pas refuser de les transférer. Messieurs les élus communautaires, êtes vous d'accord sur ce chiffre ?

Par ailleurs, nous versions 2,3 M€ de prestations facultatives chaque année au conseil général pour ces lignes-là, ce qui nous permettaient d'obtenir, pour les élèves transportés, un abonnement à 30 €. Or, rien dans la loi, ne dit que je dois vous verser cette somme facultative. Ce que cela coûtait au conseil général pour obtenir cette tarification à 30 €, je vous le verse en vous demandant une dégressivité de cette somme entre aujourd'hui et 2011. La CANCA me demande même que cette dégressivité se fasse en 2013. Comme j'espère que, d'ici là, notre syndicat de transports en commun loi SRU aura permis, sur l'ensemble des lignes du département, de lisser les choses, j'accepte que nous passions cette dégressivité de 2011 à 2013. Mais si la CANCA demande au conseil général de mettre plus que ce que cela coûte au conseil général aujourd'hui, alors que nous n'avons plus la compétence, je refuse. La CANCA n'a qu'à augmenter sa fiscalité. Je ne vais pas augmenter ma fiscalité pour transférer à la communauté d'agglomération une compétence qui ne m'appartient plus et qui me coûterait plus cher en la transférant à la communauté d'agglomération.

Je suis d'accord pour transférer à la CANCA les 700 000 € obligatoires, les 2,3 M€ facultatifs, à condition que vous me préserviez les 30 € de tarification pour les scolaires. Cette proposition me paraît équitable.

M. Nègre a peut-être des propositions à formuler sur ce sujet ?

M. NEGRE.- M. le Président, en tant que vice-président en charge des transports dans les deux institutions, j'ai fait une proposition qui a été présentée aux deux présidents. J'attends une réponse que je transmettrai à l'autre président.

M. ESTROSI.- Je compte sur vous pour défendre les intérêts de la collectivité départementale car vous êtes, M. le Vice-Président, dans cette assemblée, en charge des transports de tout le département. Le conseil général ne peut accorder un statut particulier à une communauté d'agglomération par rapport à une autre communauté. Nous devons être justes et équitables, tel est votre rôle.

M. NEGRE.- M. le Président, vous avez répondu à cette question-là.

M. CUTURELLO.- Nous ferons part de cette remarque lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 30.

M. ESTROSI.- Je compte sur M. Nègre, avec son grand sens de la diplomatie, pour le faire à votre place.

M. NEGRE.- Nous avons répondu sur ce point-là à M. Tujague qui s'en inquiétait.

Je devais également répondre à M. Victor pour les pôles d'échanges en raison de son inquiétude concernant le pôle multimodal en centre ville de Saint-Jean-d'Angély. La plupart des pôles multimodaux sont effectivement situés en périphérie des villes. Il n'empêche que là, nous avons la possibilité d'avoir, avec l'université, la ligne SNCF, le bus, le tramway, un pôle multimodal. Ce que nous faisons est conforme à ce que l'on attend d'un pôle multimodal, à savoir qu'il permette aux usagers d'utiliser aussi bien un transport qu'un autre, voire la marche à pied, voire le vélo. Si le parking de 300 places vous gêne, on peut peut-être le supprimer, mais je ne suis pas sûr que vous seriez soutenu, à ce moment-là, par vos riverains.

Ce pôle multimodal a son intérêt et nous lançons, vous le savez, les études pour le pôle multimodal de Saint-Augustin qui sera notre vaisseau-amiral dans ce domaine-là.

Enfin, pour répondre à M. Mottard, M. le Président, vous avez fort bien répondu dans la mesure où je ne souhaite pas, moi non plus, que le conseil général se retrouve être un conseil municipal de Nice bis. En tous les cas, je suis très heureux, M. le Président, d'entendre nos collègues déclarer qu'ils sont favorables au tramway à Nice.

M. ESTROSI.- Je mets donc aux voix, maintenant, les rapports 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté (abstention des groupes communiste et socialiste).

Le rapport n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à M. Vérola pour rapporter les dossiers 28, 29 et 30 du Dr Roux.

28. Plan Collèges Avenir 2004-2010. Construction et maintenance. BP 2005

M. VEROLA.- M. le Président, vous avez lancé, à la rentrée scolaire, le plan Collèges Avenir 2004-2010 et le présent rapport vous propose des inscriptions d'autorisations de programme pour 25 M€, des inscriptions de crédits de paiement pour 36 M€ et un programme annuel de réparations et d'aménagements des collèges et gymnases.

En ce qui concerne la construction, je n'y reviendrai pas dans le détail puisque cela a été développé largement en commission, il est prévu la construction des nouveaux collèges pour 12 M€, pour répondre d'une part à l'évolution démographique, d'autre part à l'objectif 700 - c'est le cas des deux collèges de Nice Nord et Saint-Isidore - et, enfin, pour faire disparaître les collèges à structure métallique.

Les extensions restructurations représentent 3,5 M€ pour douze collèges listés dans le rapport ; les réhabilitations 8 M€ qui concernent quinze collèges ; les équipements sportifs des collèges 4,5 M€ soit pour des équipements nouveaux, soit pour des réhabilitations de gymnases. Enfin, le programme annuel de grosses réparations et d'entretien des locaux et des espaces verts s'élève à 6,5 M€ en crédits de paiement et 4,6 M€ en fonctionnement.

Ce rapport a été voté à l'unanimité en commission.

29. Collèges du département. Fonctionnement, équipement et programmes annexes. BP 2005

M. VEROLA.- Ce rapport porte sur les collèges publics départementaux, les aides aux collèges privés sous contrat, ainsi que sur les études et les prêts d'honneur et sur les organismes éducatifs associés.

30. Technologies de l'information et de la communication dans les collèges publics et privés du département

M. VEROLA.- Ce dossier a été voté à l'unanimité par la commission.

33. Budget annexe des écoles départementales de neige et d'altitude. BP 2005

M. VEROLA.- Ce budget traditionnel n'a posé aucun problème en commission.